RAPPORT FINAL

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE – PHASE I

PROJET DE TRAMWAY – TRONÇON 10
RUE DE LA COURONNE ENTRE LA RUE DE SAINTE-HÉLÈNE ET LA RUE DU ROI,
ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU
QUÉBEC, QUÉBEC

CODE CLIENT : **QUEBEC104**
N/D : **E7-14-1664-31**

Février 2019

Ville de Québec

RAPPORT FINAL

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE – PHASE I

PROJET DE TRAMWAY – TRONÇON 10
RUE DE LA COURONNE ENTRE LA RUE DE SAINTE-HÉLÈNE ET LA RUE DU ROI,
ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU
QUÉBEC, QUÉBEC

CODE CLIENT : **QUEBEC104**
N/D : **E7-14-1664-31**

Février 2019

Rédigé par
Étienne Côté, géo. stag.
Chargé de projets
OGQ n° 2096

Vérifié par
Catherine Daigneault, ing.
Chef d'équipe | Division Environnement
OIQ n° 140551

Approuvé par
Robert Marier, géo.
Directeur Stratégies environnementales
OGQ n° 775

CONFIDENTIEL
Rapport présenté à

Monsieur Yassine Ksouri, M. Sc.
Conseiller en environnement
Division Qualité du milieu
Ville de Québec
250L, boulevard Wilfrid-Hamel (Pavillon des Arts)
Québec (Québec) G1L 5A7

Ville de Québec

CONFIDENTIEL **CONFIDENTIEL** **CONFIDENTIEL**

Ce document est présenté et destiné à l'attention exclusive de la **Ville de Québec** et n'a été distribué ni transmis à aucun autre organisme, ministère, gouvernement ou individu. Ce rapport contient des informations qui sont légalement privilégiées et de nature confidentielle.

Toute diffusion, partielle ou complète, de quelque manière que ce soit, est strictement interdite sans l'obtention préalable du consentement écrit de la **Ville de Québec** et de **Groupe ABS inc.**

TABLE DES MATIÈRES

Page

Note au lecteur ..... **i**
1.0 INTRODUCTION **1**
2.0 DESCRIPTION ET OCCUPATION DU SITE **1**
2.1 ZONAGE ACTUEL DU TERRAIN ET DES VOISINS IMMÉDIATS 2
2.2 USAGE PROJETÉ DU TERRAIN 3
3.0 MÉTHODOLOGIE **3**
4.0 REVUE DES DOCUMENTS HISTORIQUES **4**
4.1 CHAÎNE DES TITRES 4
4.2 EXAMEN DES PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES ET DES IMAGES SATELLITES 5
4.3 PLANS ET RAPPORTS D'ASSURANCE INCENDIE 6
4.4 DOCUMENTATION DU MELCC 7
4.4.1 Demande d'accès à l'information *7*
4.4.2 Consultation des répertoires et registres du MELCC *7*
4.5 DOCUMENTATION DE LA RBQ 9
4.6 DOCUMENTATION DE LA VILLE DE QUÉBEC 9
4.7 CONSULTATION DE L'INVENTAIRE DES SITES CONTAMINÉS FÉDÉRAUX 9
4.8 ÉTUDE ANTÉRIEURE OU AUTRE DOCUMENTATION DISPONIBLE 9
5.0 ENTREVUE **9**
6.0 RÉSUMÉ DE LA VISITE DU SECTEUR DU SITE À L'ÉTUDE **10**
6.1 VISITE DES LIEUX 10
6.1.1 Particularités du site à l'étude *10*
6.2 VOISINS IMMÉDIATS 11
7.0 CARACTÉRISTIQUES GÉOLOGIQUES ET HYDRIQUES **12**
8.0 CONTEXTE LÉGISLATIF **12**
9.0 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS **13**
10.0 PORTÉE, UTILISATION DU RAPPORT ET LIMITATION DE RESPONSABILITÉ **14**
11.0 TITRES ET QUALITÉS DES CONSULTANTS **15**

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Liste des photographies aériennes et images satellites consultées 5
Tableau 2 : Extrait du répertoire des terrains contaminés du MELCC..... 8
Tableau 3 : Observations et problématiques environnementales potentielles 10
Tableau 4 : Identification des voisins immédiats..... 11

LISTE DES FIGURES

FIGURE FIG-01 : LOCALISATION DU SITE
FIGURE FIG-02 : LOCALISATION DES ZONES À RISQUE

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : PLAN CADASTRAL DU SITE À L'ÉTUDE

ANNEXE 2 : DOCUMENTATION DE LA VILLE DE QUÉBEC

ANNEXE 3 : RÉSULTATS DE LA RECHERCHE DE TITRES

ANNEXE 4 : PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES ET IMAGES SATELLITES CONSULTÉES

ANNEXE 5 : DOCUMENTATION DE LA BANQ

ANNEXE 6 : DOCUMENTATION DU MELCC

ANNEXE 7 : DOCUMENTATION PHOTOGRAPHIQUE

ANNEXE 8 : SPÉCIFICATIONS DES PROBLÉMATIQUES ENVIRONNEMENTALES

1.0 INTRODUCTION

Le 17 octobre 2018, **Groupe ABS inc. (ABS)** a été mandaté par monsieur Yassine Ksouri, de la Division Qualité du milieu de la **Ville de Québec**, afin de réaliser une évaluation environnementale de site (ÉES) – Phase I sur la rue de la Couronne entre les rues De Sainte-Hélène et du Roi, dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou à Québec (Québec). La présente étude est réalisée dans le cadre d'un projet de transport structurant de la Ville de Québec (projet de tramway). Le but de cette ÉES – Phase I est de déterminer si ledit site a ou n'a pas de passif environnemental et, s'il y a lieu, de faire des recommandations.

Le présent mandat a été réalisé en conformité avec les spécifications de l'appel d'offres de services professionnels, contrat VQ-46964 *Études environnementales relatives à des projets spéciaux*, conclu entre la Ville de Québec et ABS. Ce mandat a également été réalisé selon les termes de la proposition de services professionnels révisée le 21 novembre 2018 (N/D : E7-14-1664-31 rev01), préparée par ABS.

Aucun échantillon n'a été prélevé dans le cadre de la présente étude. Il est à noter que cette étude n'a pas été réalisée en application des dispositions de la section IV de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE).

2.0 DESCRIPTION ET OCCUPATION DU SITE

Le site à l'étude est constitué d'un tronçon de la rue de la Couronne, situé entre les rues De Sainte-Hélène et du Roi, d'une longueur d'environ 220 m. La topographie du secteur est plane et le site à l'étude est couvert d'enrobé bitumineux. Le site à l'étude est localisé dans un secteur à vocations majoritairement commerciale, institutionnelle et résidentielle. Le site à l'étude est composé des lots ou d'une partie des lots rénovés 2 453 505 et 5 381 925 du cadastre du Québec, tel que décrit au Bureau de la publicité des droits.

Le plan cadastral du site à l'étude est disponible en annexe 1.

Les coordonnées géographiques approximatives du site à l'étude sont :

Extrémité sud, intersection des rues de la Couronne et De Sainte-Hélène :

Latitude nord :	46,813134°
Longitude ouest :	- 71,223811°

Extrémité nord, intersection des rues de la Couronne et du Roi :

Latitude nord :	46,814870°
Longitude ouest :	- 71,225202°

La localisation générale du site à l'étude est présentée à la figure FIG-01. À des fins d'interprétation du présent rapport, la rue de la Couronne a été considérée comme un axe nord-sud.

2.1 Zonage actuel du terrain et des voisins immédiats

Selon la Ville de Québec, le site à l'étude et les voisins immédiats sont inclus dans les zones suivantes :

- 12027Cc : H1 – Logements, H2 – Habitation avec services communautaires, C1 – Services administratifs, C2 – Vente au détail et services, C3 – Lieu de rassemblement, C10 – Établissement hôtelier, C11 – Résidence de tourisme, C20 - Restaurants, C21 – Débit d'alcool, C30 – Stationnement et poste de taxi, P1 – Équipement culturel et patrimonial, P3 – Établissement d'éducation et de formation, P5 – Établissement de santé sans hébergement, I1 – Industrie de haute technologie, I2 – Industrie artisanale et R1 – Parc;
- 12050Cc : H1 – Logements, H2 – Habitation avec services communautaires, H3 – Maison de chambre et pension, C1 – Services administratifs, C2 – Vente au détail et services, C3 – Lieu de rassemblement, C4 – Salle de jeux mécaniques ou électroniques, C10 – Établissement hôtelier, C11 – Résidence de tourisme, C12 – Auberge de jeunesse, C20 – Restaurants, C21 – Débit d'alcool, P1 – Équipement culturel et patrimonial, P3 – Établissement d'éducation et de formation, P5 – Établissement de santé sans hébergement, P6 – Établissement de santé avec hébergement, I1 – Industrie de haute technologie, I2 – Industrie artisanale et R1 – Parc;
- 12047Cc : H1 – Logements, C1 – Services administratifs, C2 – Vente au détail et services, C3 – Lieu de rassemblement, C10 – Établissement hôtelier, C11 – Résidence de tourisme, C20 - Restaurants, C21 – Débit d'alcool, P1 – Équipement culturel et patrimonial, P5 – Établissement de santé sans hébergement, I1 – Industrie de haute technologie, I2 – Industrie artisanale et R1 – Parc;
- 12054Cc : H1 – Logements, H2 – Habitation avec services communautaires, C1 – Services administratifs, C2 – Vente au détail et services, C3 – Lieu de rassemblement, C10 – Établissement hôtelier, C11 – Résidence de tourisme, C20 – Restaurants, C21 – Débit d'alcool, C30 - Stationnement et poste de taxi, P1 – Équipement culturel et patrimonial, P5 – Établissement de santé sans hébergement, I1 – Industrie de haute technologie, I2 – Industrie artisanale et R1 - Parc;
- 12049Cc : H1 – Logements, C1 – Services administratifs, C2 – Vente au détail et services, C3 – Lieu de rassemblement, C4 – Salle de jeux mécaniques ou électroniques, C10 – Établissement hôtelier, C11 – Résidence de tourisme, C12 – Auberge de jeunesse, C20 – Restaurants, C21 – Débit d'alcool, P1 – Équipement culturel et patrimonial, P3 – Établissement d'éducation et de formation, P5 – Établissement de santé sans hébergement, P6 – Établissement de santé avec hébergement, I1 – Industrie de haute technologie, I2 – Industrie artisanale et R1 – Parc;

- 12031Mc : H1 – Logements, H2 – Habitation avec services communautaires, H3 – Maison de chambre et pension, C1 – Services administratifs, C2 – Vente au détail et services, C3 – Lieu de rassemblement, C10 – Établissement hôtelier, C11 – Résidence de tourisme, C12 - Auberge de jeunesse, C20 – Restaurants, C21 – Débit d'alcool, C30 – Stationnement et poste de taxi, P1 – Équipement culturel et patrimonial, P3 – Établissement d'éducation et de formation, P4 – Établissement d'éducation post-secondaire, P5 – Établissement de santé sans hébergement, P6 – Établissement de santé avec hébergement, I1 – Industrie de haute technologie, I2 – Industrie artisanale et R1 – Parc;
- 12014Ra : C30 – Stationnement et poste de taxi et R1 – Parc;
- 12034Mc : H1 – Logements, H2 – Habitation avec services communautaires, H3 – Maison de chambre et pension, C1 – Services administratifs, C2 – Vente au détail et services, C3 – Lieu de rassemblement, C10 – Établissement hôtelier, C11 – Résidence de tourisme, C12 – Auberge de jeunesse, C20 – Restaurants, C21 – Débit d'alcool, C30 – Stationnement et poste de taxi, P1 - Équipement culturel et patrimonial, P3 – Établissement d'éducation et de formation, P4 - Établissement d'éducation post-secondaire, P5 – Établissement de santé sans hébergement, I1 – Industrie de haute technologie, I2 – Industrie artisanale, R1 – Parc et R2 - Équipement récréatif extérieur de proximité.

Un extrait du plan de zonage et les grilles des usages et normes associées sont disponibles en annexe 2.

2.2 Usage projeté du terrain

Aucun changement d'usage n'est envisagé pour le site à l'étude. En effet, des travaux d'aménagement d'aires de circulation pour un tramway seront ajoutés à l'usage actuel, soit une rue.

3.0 MÉTHODOLOGIE

Afin de bien cerner l'état environnemental actuel du site, les démarches suivantes ont été entreprises :

- Recherche des titres;
- Consultation des plans et rapports d'assurance incendie disponibles;
- Examen des photographies aériennes et images satellites anciennes et récentes;
- Consultation de rapports antérieurs touchant de près ou de loin les conditions environnementales du site;
- Visite et examen exhaustif des activités actuelles du site;
- Consultation des cartes géologiques disponibles (géologie et épaisseur des dépôts meubles);
- Consultation des cartes topographiques disponibles;
- Examen de la surface du sol et relevé des irrégularités;

- Vérification de l'élimination et de l'entreposage de produits dangereux (huiles usées, peinture, etc.);
- Détermination des activités des voisins immédiats et identification d'activités à risque (si accessible);
- Entrevues avec des personnes-clés connaissant bien le site à l'étude;
- Recherche auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et auprès des autorités municipales pour vérifier l'existence d'un dossier pour la propriété à l'étude.

Cette ÉES – Phase I a été réalisée selon la norme CSA Z768-01 et le *Guide de caractérisation des terrains* du MELCC.

4.0 REVUE DES DOCUMENTS HISTORIQUES

4.1 Chaîne des titres

La recherche de titres permet d'identifier les propriétaires et les locataires ayant transité sur le site à l'étude et de cibler ceux qui, par leur activité, auraient pu le contaminer. La recherche a été effectuée sur le site web du Registre foncier du Québec en ligne.

Le site à l'étude occupe la totalité ou une partie des lots suivants : 2 453 505 et 5 381 925 du cadastre du Québec.

Il est à noter qu'en raison du grand nombre de lots antérieurs, il n'a pas été possible de retracer avec certitude l'historique du site à l'étude. Néanmoins, les recherches dans le Registre foncier, pour ces lots rénovés, n'ont pas mis en évidence la présence d'activités potentiellement polluantes sur le site à l'étude.

Les documents extraits du Registre foncier du Québec sont présentés en annexe 3.

4.2 Examen des photographies aériennes et des images satellites

Cinq photographies aériennes couvrant le secteur du site à l'étude de 1948 à 1994, ainsi que les images satellites de Google Earth de 2003 à 2017, sont décrites ci-après.

Tableau 1 : Liste des photographies aériennes et images satellites consultées

ANNÉE	ÉCHELLE	NUMÉRO
1948	-	Mosaïque Québec 1948
1965	1 : 15 840	Q65358-087
1973	1 : 15 000	Q73107-121
1985	1 : 15 000	Q85840-007
1994	1 : 40 000	Q94813-064
2003, 2007, 2009, 2010, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017	–	Image Google Earth

La photographie aérienne de **1948** montre que la rue de la Couronne ainsi que toutes les rues modernes transversales sont présentes dans leur configuration actuelle. Le secteur immédiat est occupé par des bâtiments résidentiels et commerciaux de plusieurs étages. La rue Saint-François Est est présente à l'ouest de la rue de la Couronne. Le terrain entre les rues Saint-François Est et Saint-Joseph Est, côté ouest, est vacant.

La photographie aérienne de **1965** ne montre aucun changement notable sur le site à l'étude ou le secteur environnant.

La photographie aérienne de **1973** ne montre aucun changement notable sur le site à l'étude ou le secteur environnant, à l'exception que deux bâtiments sont en cours de construction entre les rues du Roi et Saint-Joseph Est, côtés est et ouest.

La photographie aérienne de **1985** ne montre aucun changement notable sur le site à l'étude ou le secteur environnant, à l'exception que la partie de la rue Saint-François Est n'est plus présente à l'ouest du site. Les terrains à l'ouest de la rue de la Couronne, entre les rues du Roi et Saint-Joseph Est, sont occupés par le bâtiment de la bibliothèque Gabrielle-Roy. Les bâtiments présents au coin sud-est de l'intersection de la rue de la Couronne et de la rue De Sainte-Hélène ont été démolis, laissant les terrains vacants.

La photographie aérienne de **1994** ne montre aucun changement notable sur le site à l'étude ou le secteur environnant, à l'exception que le jardin Jean-Paul-L'Allier est présent au sud-est de l'intersection de la rue de la Couronne et de la rue De Sainte-Hélène à la place du terrain vacant.

L'image satellite de **2003** ne montre aucun changement notable sur le site à l'étude ou le secteur environnant, à l'exception que la place de l'Université-de-Québec est présente au sud-est de l'intersection de la rue de la Couronne et du boulevard Charest Est.

Les images satellites de **2007** à **2017** ne montrent aucun changement notable sur le site à l'étude ou le secteur environnant, à l'exception qu'un nouveau bâtiment à bureaux a été construit entre 2014 et 2016 au coin sud-ouest de l'intersection de la rue de la Couronne et de la rue du Roi.

L'examen des photographies aériennes et des images satellites a montré que le site à l'étude est aménagé depuis au moins 1948 et que le secteur environnant est à vocations commerciale, institutionnelle et résidentielle depuis cette date.

Les photographies aériennes et les images satellites consultées sont disponibles en annexe 4.

4.3 Plans et rapports d'assurance incendie

Opta Intelligence informationnelle (Opta), anciennement RMS – Gestion des Risques, est un groupe-conseil qui regroupe toutes les informations colligées au fil des années par différentes compagnies d'assurance sur leurs assurés. Ces informations proviennent des plans qui sont établis par l'Association canadienne des assureurs, et qui sont disponibles pour la plupart des villes du Canada, et des rapports d'inspection des incendies établis par les compagnies d'assurance. Les rapports peuvent décrire, entre autres, les modes d'utilisation des lieux, la nature des produits chimiques utilisés ou entreposés sur le site ainsi que la description des salles électriques.

Puisque le site à l'étude a toujours été une rue, aucune demande de services en environnement n'a été effectuée auprès d'Opta.

Des plans d'assurance incendie étaient disponibles dans la collection numérique de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour le secteur du site à l'étude pour les années 1898, 1910-1922 et 1957-1961.

Les plans de **1898** montrent que les rues actuelles sont présentes sous d'autres appellations ainsi que la partie de la rue Saint-François Est du côté ouest de la rue de la Couronne, qui n'est plus présente aujourd'hui. Le secteur est occupé par divers bâtiments résidentiels et/ou commerciaux.

Les plans de **1910-1922** montrent que le secteur est occupé par divers bâtiments résidentiels et/ou commerciaux. Deux bouilloires sont présentes dans le bâtiment situé en bordure de la rue Crown (actullement de la Couronne) entre les rues Saint-Joseph et Notre-Dame-des-Anges.

Les plans de **1957-1961** montrent que le secteur est toujours à vocations résidentielle, institutionnelle et commerciale. Deux bouilloires sont présentes dans les bâtiments entre la rue De Sainte-Hélène et le boulevard Charest Est, côté ouest. Deux réservoirs de carburant sont présents dans l'emprise de la rue De Sainte-Hélène à environ 25 m à l'ouest de la rue de la Couronne. Une station-service avec quatre réservoirs souterrains de carburant, est présente à environ 10 m du coin sud-ouest de l'intersection de la rue de la Couronne et de la rue De Sainte-Hélène.

La présence de la station-service près du site à l'étude et des réservoirs de carburant dans l'emprise de la rue De Sainte-Hélène représentent des risques environnementaux pour le site à l'étude. De plus, la présence des bouilloires laisse présager la présence d'un système de chauffage au mazout à cette époque et représente donc également un risque environnemental pour le site à l'étude.

Les plans d'assurance incendie consultés sont disponibles en annexe 5.

4.4 Documentation du MELCC

4.4.1 Demande d'accès à l'information

Une demande d'accès à l'information, concernant le site à l'étude, a été transmise au MELCC, direction régionale de la Capitale-Nationale. Selon la réponse reçue le 26 novembre 2018, le MELCC ne possède aucun document pour le site à l'étude.

La réponse du MELCC est disponible en annexe 6.

4.4.2 Consultation des répertoires et registres du MELCC

Le MELCC tient un inventaire des dépôts de sols et de résidus industriels qui ont été identifiés comme ayant un impact potentiel sur l'environnement, ainsi qu'un inventaire des terrains contaminés. Ces inventaires ont été consultés sur le site web du MELCC.

Un examen de ces inventaires, en date du 28 décembre 2018, a permis de constater que cinq sites contaminés sont répertoriés pour la ville de Québec dans un rayon de 250 mètres autour du site à l'étude. Ces sites sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 2 : Extrait du répertoire des terrains contaminés du MELCC

N°	NOM DU DOSSIER ADRESSE	N° FICHE	NATURE DES CONTAMINANTS		RÉHABILITATION (R) ET QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION (Q)	DISTANCE APPROXIMATIVE DU SITE
			EAU SOUTERRAINE	SOL		
1	Stationnement Hôtel Royal William inc. 350, boulevard Charest Est, Québec	826	-	Benzène (pot), éthylbenzène (pot), hydrocarbures pétroliers C_{10} à C_{50}, toluène (pot), xylènes (o,m,p) (pot)	R : terminée en 1998 Q : plage B-C	75 m à l'ouest
2	Société en commandite Sainte-Hélène 46,8120944444 - 71,2259916667	6152	-	Chrome total (Cr), hydrocarbures aromatiques polycycliques, hydrocarbures pétroliers C_{10} à C_{50}, métaux, zinc (Zn)	R : terminée en 2002 Q : <= A	125 m à l'ouest
3	Société immobilière de l'Université du Québec (SIUQ) 575, rue De Sainte-Hélène, Québec	6924	-	Hydrocarbures aromatiques polycycliques, hydrocarbures pétroliers C_{10} à C_{50}, métaux	R : terminée en 2004 Q : <= B	185 m à l'est
4	Les Ateliers du Roulement à Billes 473, rue Dorchester Sud, Québec	1021	-	Hydrocarbures légers, hydrocarbures pétroliers C_{10} à C_{50}	R : terminée en 2000 Q : plage B-C	120 m à l'ouest
5	Terrain d'un garage d'automobiles 361, rue des Commissaires, Québec	855	-	Hydrocarbures pétroliers C_{10} à C_{50}	R : terminée en 2008 Q : <= B	150 m au nord

Ces sites ne représentent pas une source d'inquiétude environnementale. En effet, la distance, l'hétérogénéité probable des sols et la présence de discontinuités (infrastructures souterraines) dans les sols constituent des facteurs limitatifs à la progression de la contamination en direction du site à l'étude.

De plus, aucun dépôt de sols ou de résidus industriels n'a été identifié dans un rayon de 250 m autour du site à l'étude.

Le MELCC tient également un registre des interventions de son service d'Urgence-Environnement concernant toute situation qui menace, altère ou est sur le point de détériorer la qualité de l'eau, de l'air, du sol ou de l'environnement dans lequel évolue l'être humain et qui nécessite une intervention immédiate. Ce registre a été consulté sur le site web du MELCC, le 4 janvier 209, et a permis de constater qu'aucune urgence environnementale n'est enregistrée pour le secteur dans un rayon de 250 m autour du site à l'étude depuis la création du registre le 1er avril 2008.

La documentation du MELCC est disponible en annexe 6.

4.5 Documentation de la RBQ

Une recherche a été réalisée dans la liste des titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé et dans le registre des sites d'équipements pétroliers, publiés par la RBQ, région administrative de la Capitale-Nationale, Services des équipements pétroliers et des appareils sous pression. Il est important de mentionner que ces inventaires compilent les dossiers des cinq dernières années seulement. Ainsi, tout dossier datant de cinq ans et plus ne sera ni disponible ni inventorié.

Cette recherche, en date du 4 janvier 2019, a permis de constater qu'aucun site, situé dans un rayon de 250 m autour du site à l'étude, n'est répertorié dans ces listes pour la ville de Québec.

4.6 Documentation de la Ville de Québec

Une demande d'accès à l'information a été déposée auprès de la Ville de Québec. Selon la réponse, obtenue le 5 décembre 2018, la Ville de Québec ne possède aucun document relatif au site à l'étude.

4.7 Consultation de l'Inventaire des sites contaminés fédéraux

Une recherche a été réalisée dans l'Inventaire des sites contaminés fédéraux (ISCF). La *Politique du Conseil du Trésor sur les inventaires des sites contaminés fédéraux et des décharges de déchets solides fédéraux* (2000) exige que les ministères et organismes établissent et entretiennent une base de données sur les sites contaminés sous leur responsabilité. Cette information est inscrite, au moins une fois par année, à l'ISCF. Cet inventaire est disponible au public depuis juillet 2002 et est maintenu à jour par la Direction des biens immobiliers et de l'intégration des services du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Cette recherche, en date du 28 décembre 2018, a permis de constater qu'aucun site contaminé fédéral ne se trouve dans un rayon de 250 m autour du site à l'étude.

4.8 Étude antérieure ou autre documentation disponible

Aucune étude antérieure ou documentation n'a été mise à la disposition d'ABS.

5.0 ENTREVUE

Monsieur Yassine Ksouri, conseiller en Environnement à la Division Qualité du milieu de la Ville de Québec, a indiqué qu'aucune information n'était disponible pour le site à l'étude.

6.0 RÉSUMÉ DE LA VISITE DU SECTEUR DU SITE À L'ÉTUDE

6.1 Visite des lieux

La visite des lieux a été effectuée le 18 janvier 2019 par un représentant d'ABS. Une documentation photographique présentant les différents éléments observés lors de la visite est disponible en annexe 7.

Lors de la visite, le site à l'étude était occupé par un tronçon de la rue de la Couronne, une rue asphaltée avec trottoirs située dans un quartier résidentiel, institutionnel et commercial.

6.1.1 Particularités du site à l'étude

Tableau 3 : Observations et problématiques environnementales potentielles

ÉLÉMENTS	OBSERVATIONS				NOTES
	N	O	S	S.O.	
Réservoir de stockage et autres équipements pétroliers	✓				Aucun indice visuel de la présence actuelle ou antérieure d'un réservoir de produits pétroliers n'a été décelé sur le site à l'étude.
Matières dangereuses	✓				Aucune matière dangereuse n'a été notée lors de la visite des lieux.
Matières résiduelles	✓				Aucune matière résiduelle n'a été notée lors de la visite des lieux.
Rejet des eaux usées et/ou de procédé				✓	
Amiante				✓	Voir informations additionnelles en annexe 8.
Radon	✓				Voir informations additionnelles en annexe 8.
Biphényles polychlorés (BPC)				✓	Voir informations additionnelles en annexe 8.
Substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)				✓	Voir informations additionnelles en annexe 8.
Mousse isolante d'urée-formaldéhyde (MIUF)				✓	Voir informations additionnelles en annexe 8.
Peinture à base de plomb				✓	
Tache/Fissure	✓				Aucune tache particulière n'a été observée sur le site à l'étude lors de la visite.
Drain et puisard/Fossé de drainage		✓			Des puisards et des regards ont été identifiés sur le site à l'étude lors de la visite.
Installation septique et puits d'eau potable				✓	
Présence d'un milieu humide	✓				Aucune zone humide n'a été observée sur le site lors de la visite. Il est à noter que seul un biologiste spécialisé pourrait définir la présence ou l'absence d'un milieu humide sur le site à l'étude par la réalisation d'un inventaire faunique et floristique (IFF) effectué préalablement.
Vérin hydraulique				✓	
Séparateur eau/huile				✓	
Émissions atmosphériques				✓	

ÉLÉMENTS	OBSERVATIONS				NOTES
	N	O	S	S.O.	
Matériaux de remblai			✓		Aucun indice, permettant de suspecter la présence d'un remblai potentiellement contaminé, n'a été observé lors de la visite des lieux. Toutefois, le site à l'étude étant une rue comportant des infrastructures souterraines, la présence de remblai est suspectée.
Odeurs	✓				Aucune odeur incommodante n'était perceptible sur le site lors de la visite.

N : non - O : oui - S : suspecté – S.O. : sans objet

La présence suspectée de remblai d'origine et de qualité environnementale inconnues représente un risque environnemental pour le site à l'étude.

6.2 Voisins immédiats

En prenant comme axe nord-sud la rue de la Couronne, les propriétés voisines sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 4 : Identification des voisins immédiats

ORIENTATION	TYPE DE SITE	DESCRIPTION	RISQUE POTENTIEL
Nord	Chaussée	Rue de la Couronne	Aucun
Sud	Chaussée	Rue de la Couronne	Aucun
Est	Commercial/Parc	Bâtiments à bureaux, commerces de proximité et hôtel/Place de l'Université du Québec	**Réservoir de mazout :** étant donné l'âge des bâtiments du secteur, la présence de réservoirs de mazout alimentant un système de chauffage est suspectée
Ouest	Commercial/Institutionnel	Bâtiments à bureaux, commerces de proximité et services municipaux/INRS	**Réservoir de mazout :** étant donné l'âge des bâtiments du secteur, la présence de réservoirs de mazout alimentant un système de chauffage est suspectée

La visite de site n'a pas permis d'identifier des propriétés constituant des sources de préoccupation environnementale, mais étant donné l'âge des bâtiments du secteur, la présence de réservoirs de mazout alimentant un système de chauffage est suspectée.

7.0 CARACTÉRISTIQUES GÉOLOGIQUES ET HYDRIQUES

L'examen de la carte interactive du système d'information géominière du Québec (SIGÉOM) et de la carte 21L14102 de l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA) révèle que la propriété repose sur une zone non cartographiée

Selon la carte interactive du SIGÉOM, le site à l'étude fait partie de la Formation des Fonds datant de l'Ordovicien moyen et constituée d'ardoise et d'ardoise dolomitique.

Selon le Centre d'expertise hydrique du Québec du MELCC, le site à l'étude fait partie de la région hydrographique du fleuve Saint-Laurent nord-ouest. L'interprétation de la carte interactive *Toporama*, de l'Atlas du Canada, montre que la direction générale de l'écoulement des eaux de surface s'effectue vers le nord, vers la rivière Saint-Charles située à environ 485 m au nord-est du site à l'étude. À cet effet, l'écoulement de l'eau souterraine s'effectuerait vraisemblablement vers le nord-est. Il est cependant impossible de définir le sens exact de l'écoulement de l'eau souterraine sans une étude hydrogéologique effectuée au préalable.

La consultation de l'Inventaire canadien des milieux humides (ICMH), publié par l'organisme Canards Illimités Canada, a permis de constater qu'aucun milieu humide n'est répertorié dans un rayon de 250 m autour du site à l'étude.

La consultation de la base de données du système d'information hydrogéologique (SIH) du MELCC n'a fait ressortir aucun puits de captage de l'eau souterraine (généralement aux fins de consommation) potentiellement existant dans un rayon de 250 m autour du site à l'étude.

Aucune étude hydrogéologique relative au site à l'étude n'a été mise à la disposition d'ABS.

8.0 CONTEXTE LÉGISLATIF

Sur la base des informations recueillies dans le cadre du présent mandat, il est possible de constater que le site à l'étude n'a pas été occupé par des activités commerciales et/ou industrielles potentiellement polluantes identifiées en annexe III du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (RPRT).

9.0 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Le 17 octobre 2018, **Groupe ABS inc. (ABS)** a été mandaté par monsieur Yassine Ksouri, de la Division Qualité du milieu de la **Ville de Québec**, afin de réaliser une évaluation environnementale de site (ÉES) – Phase I sur la rue de la Couronne entre les rues De Sainte-Hélène et du Roi, dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou à Québec (Québec). La présente étude est réalisée dans le cadre d'un projet de transport structurant de la Ville de Québec (projet de tramway). Le but de cette ÉES – Phase I était de déterminer si ledit site a ou n'a pas de passif environnemental et, s'il y a lieu, de faire des recommandations.

Les informations recueillies ont permis de mettre en évidence les indices de contamination potentielle suivants (voir figure FIG-02) :

1. Présence d'une ancienne station-service à environ 10 m du coin sud-ouest de l'intersection de la rue de la Couronne et de la rue De Sainte-Hélène;
2. Présence de deux réservoirs de carburant dans l'emprise de la rue De Sainte-Hélène à environ 25 m de site à l'étude sur le plan de 1957-1961;
3. Présence suspectée d'un remblai d'origine et de qualité environnementale inconnues sur l'ensemble du site à l'étude;
4. Présence suspectée de chauffage au mazout (actuel ou antérieur) chez les voisins immédiats tout le long du site.

En conséquence, il est recommandé de procéder à une étude de caractérisation environnementale – Phase II dans les secteurs à risque.

De plus, dans le but de gérer les déblais lors de travaux projetés conformément à la *Grille de gestion des sols excavés* du MELCC, et comme stipulé dans le *Guide de présentation d'une demande d'autorisation pour réaliser un projet assujetti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement* du MELCC, il est recommandé de procéder à une caractérisation environnementale des sols – Phase II pour le site à l'étude.

10.0 PORTÉE, UTILISATION DU RAPPORT ET LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Le présent rapport d'évaluation environnementale de site (ÉES) – Phase I a été préparé par **Groupe ABS inc.** à la demande et au bénéfice unique du client et est, de ce fait, destiné à son usage exclusif.

Les conclusions du présent rapport d'ÉES – Phase I sont basées sur la documentation disponible, les entrevues et l'interprétation d'observations ponctuelles (à un moment précis, à des endroits déterminés). **Groupe ABS inc.** considère que les informations qui ont été fournies par les différents intervenants sont exactes et bien fondées. Cependant, **Groupe ABS inc.** n'assume aucune responsabilité quant à leur justesse ou à leur fiabilité.

Le lecteur doit être conscient qu'une ÉES – Phase I ne peut confirmer avec une certitude absolue que certains passifs environnementaux, comme une contamination possible au niveau des sols et/ou des eaux souterraines, sont totalement absents. À ce titre, **Groupe ABS inc.** est tenu à une obligation de moyens et ne peut être tenu responsable desdits passifs qui sont dissimulés ou qui n'ont pu être vérifiés lors de la visite du site.

De plus, il est à noter que les conclusions ne sont valables que pour la période à laquelle ledit rapport fut produit. Ces dernières pourraient varier, entre autres, selon le changement d'activités sur le site ou sur les terrains adjacents, ainsi que selon toutes modifications apportées aux lois, aux règlements ou aux politiques environnementales.

Groupe ABS inc. n'est pas responsable des dommages résultant de décisions prises en se basant sur ledit rapport.

En aucun temps, ledit rapport, ses conclusions et ses recommandations ne peuvent être utilisés par un tiers sans l'obtention préalable de l'autorisation de **Groupe ABS inc.** et du client.

Finalement, il est important de noter que le contenu dudit rapport ne constitue pas un avis juridique.

11.0 TITRES ET QUALITÉS DES CONSULTANTS

Monsieur Robert Marier est géologue. Il a obtenu son diplôme à l'Université de Montréal en 1984. Après quelques années en exploration minière, monsieur Marier œuvre depuis plus de 26 ans dans le domaine de l'environnement. Il est spécialiste en évaluations environnementales – Phase I, caractérisations des sols et de l'eau souterraine et réhabilitations de terrains contaminés. Il a géré divers projets d'envergure qui lui ont été confiés étant donné son expérience dans le domaine et sa maîtrise de la coordination d'équipes de projets. Par ailleurs, depuis 2004, monsieur Marier est expert auprès du MELCC et habilité à fournir les attestations prescrites à la section IV de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (portant sur la protection et la réhabilitation des terrains).

Madame Catherine Daigneault est ingénieure. Elle est diplômée d'un baccalauréat en génie chimique, spécialisation environnement de l'École Polytechnique de Montréal depuis 2006. Depuis 2014, elle est reconnue comme témoin expert ingénieure chimiste avec concentration en environnement à la Cour Supérieure du Québec. Elle possède 12 années d'expérience en environnement, plus spécifiquement en évaluations environnementales de site – Phases I, II et III, en réhabilitation environnementale de site, en étude de biogaz, en caractérisation d'effluent industriel et en calcul des rejets atmosphériques dans le cadre de demande de permis municipal ou dans le cadre gouvernemental. Son champ d'expertise l'a menée à réaliser des travaux environnementaux dans plusieurs projets d'envergure, dont des terrains ayant abrité des propriétés résidentielles, commerciales et industrielles et dans le cadre d'études visées à la section IV de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE).

Monsieur Étienne Côté est géologue stagiaire. Il détient un baccalauréat en Géologie de l'Université Laval ainsi qu'un diplôme d'études collégiales en Géologie appliquée du Cégep de Thetford Mines. Chargé de projets chez ABS depuis avril 2017, il détient sept ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la géologie/environnement, dont deux ans en exploration et exploitation minière et plus de cinq ans en environnement. Il a travaillé sur divers projets gouvernementaux, municipaux, résidentiels, commerciaux et industriels à travers le Québec.

LISTE DES FIGURES

FIGURE FIG-01 : LOCALISATION DU SITE
FIGURE FIG-02 : LOCALISATION DES ZONES À RISQUE

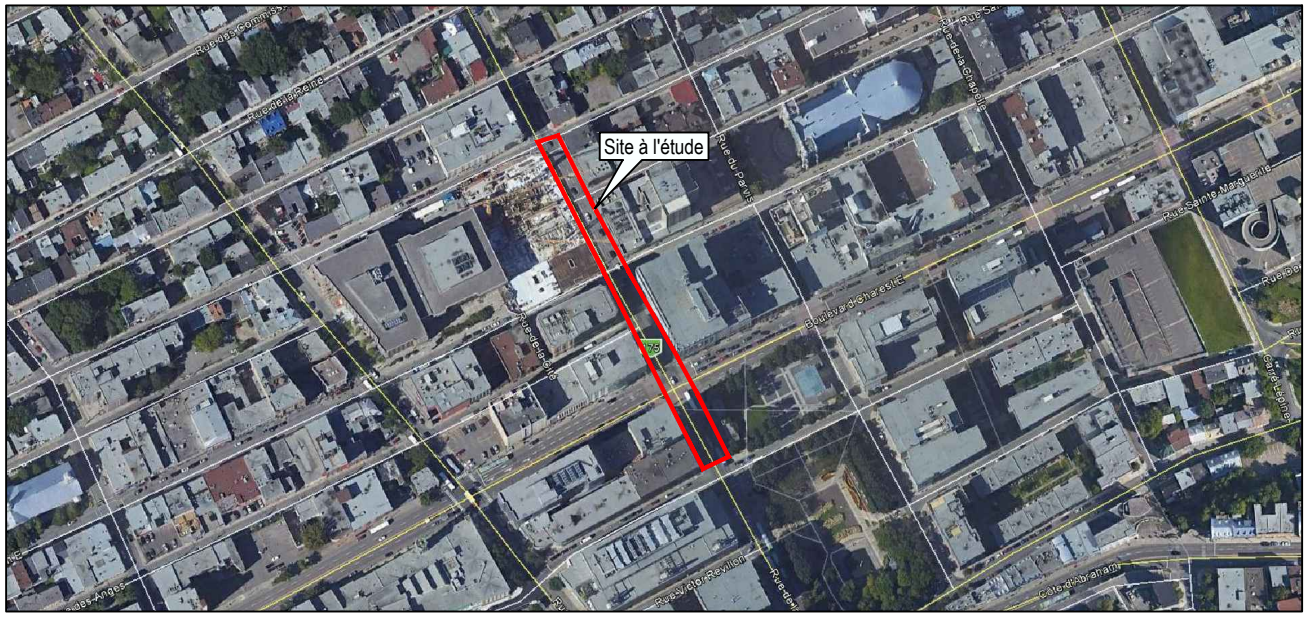

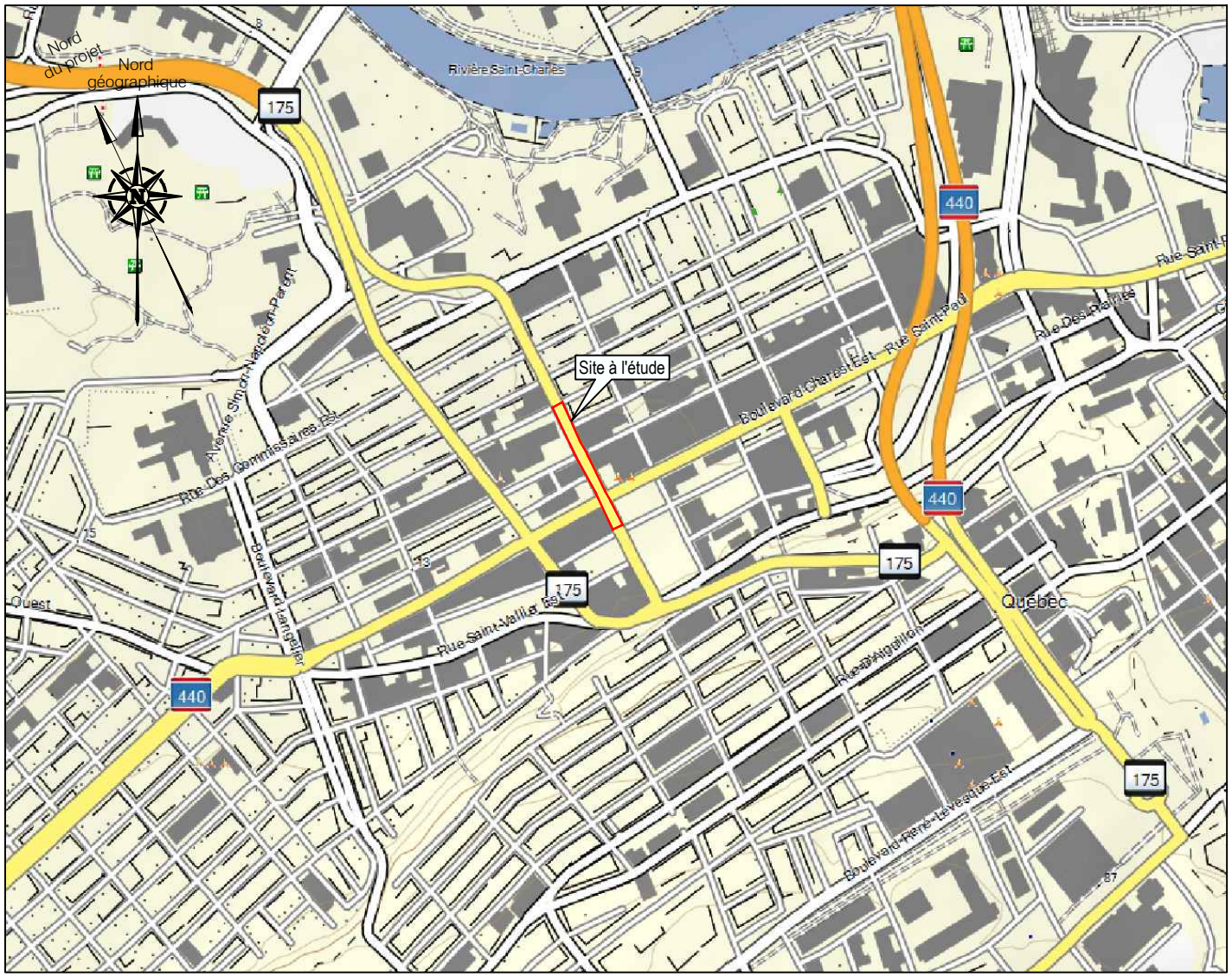

Source : Ministère des Ressources Naturelles/Topo QC v4/TrakMaps 1:20000 | Image © 2018 Google / © 2018 DigitalGlobe

ABS
3865, Boulevard Wilfrid-Hamel
à Québec, Québec, G1P 2J4
Tél. : 418-210-0243 | Courriel : quebec@groupeabs.com

Dessiné par :	L. Suarez, dessinatrice
Vérifié par :	É. Côté, géo., stag.
Approuvé par :	C. Daigneault, ing.
Date :	février 2019
Client :	Ville de Québec

Titre :
Localisation du site

Projet :
Évaluation environnementale de site - Phase I
Projet de Tramway - Tronçon 10

Emplacement :
Rue de la Couronne entre la rue De Sainte-Hélène et la rue du Roi, arrondissement de La Cité-Limoilou à Québec, Québec

No. Client : QUEBEC104
No Projet : E7-14-1664-31
No Figure : FIG-01

Dernière sauvegarde: 1/29/2019 2:18 | Format : ANSI full bleed A (8.50 x 11.00 Inches)
Chemin: K:\8. Clients\2014\QUEBEC104 - Ville de Québec\E7-14-1664-18 à 30 - Tronçons\E7-14-166431 - Tronçon T10\3. Rédaction du rapport\Plans et dessins\Dessin maître CADIE714166431.dwg

Nord du projet

Nord géographique

Réservoirs de carburant dans l'emprise de la rue

Ancienne station-service

Stationnement

Rue du Roi

Église de Saint-Roch

OMHQ

Bibliothèque Gabrielle-Roy

Édifice Joseph-Ernest-Grégoire
Arrondissement La Cité-Limoilou

Boulevard d'Charest E

É.N.A.P.

TÉLUQ

Rue Soite-Hélène

Jardins de Saint-Roch

Jeux d'eau

INRS

Collège Technique Aviron

Édifice La Fabrique

LOCALISATION DES ZONES À RISQUE

ÉCHELLE : 1:1500

0 15m 30m 45m 60m 75m

Source : Matrice fournie par le client

Légende

- Limites de la zone à l'étude
- Zone à risque
- Présence suspectée de chauffage au mazout (actuel ou antérieur) chez les voisins immédiats tout le long du site à l'étude

Date d'émission : février 2019

ABS

3865, Boulevard Wilfrid-Hamel
à Québec, Québec, G1P 2J4
Tél. : 418-210-0243 | Courriel : quebec@groupeabs.com

Dessiné par : L. Suarez, dessinatrice
Vérifié par : É. Côté, géo., stag.
Approuvé par : C. Daigneault, ing.

Client : Ville de Québec

Titre : Localisation des zones à risque

Projet : Évaluation environnementale de site - Phase I
Projet de Tramway - Tronçon 10

Emplacement : Rue de la Couronne entre la rue De Sainte-Hélène et la rue du Roi, arrondissement de La Cité-Limoilou à Québec, Québec

Échelle : 1:1500	No. Client : QUEBEC104	
No Projet : E7-14-1664-31	No Figure : FIG-02	1/2
No projet du client :		

Note : Toutes les informations présentes sur ce dessin sont localisées approximativement selon des images satellites et/ou des chaînages. Les matrices graphiques sont, quant à elles, géoréférencées. Il est à noter que seuls les sondages relevés par l'arpenteur sont géoréférencés. Cette information sera indiquée dans la légende.
Ce dessin doit être lu conjointement avec le rapport qui l'accompagne.

Dernière sauvegarde: 1/30/2019 5:41 | Format : ANSI full bleed B (11.00 x 17.00 Inches)
Chemin: \\COLOMTLF5011\Public-Montreal\8. Clients\2014\QUEBEC104 - Ville de Québec\E7-14-1664-18 à 30 - Tronçons\E7-14-166431 - Tronçon T103. Rédaction du rapport\Plans et dessins\Dessin maître CAD\E714166431.dwg

ANNEXE 1

PLAN CADASTRAL DU SITE À L'ÉTUDE

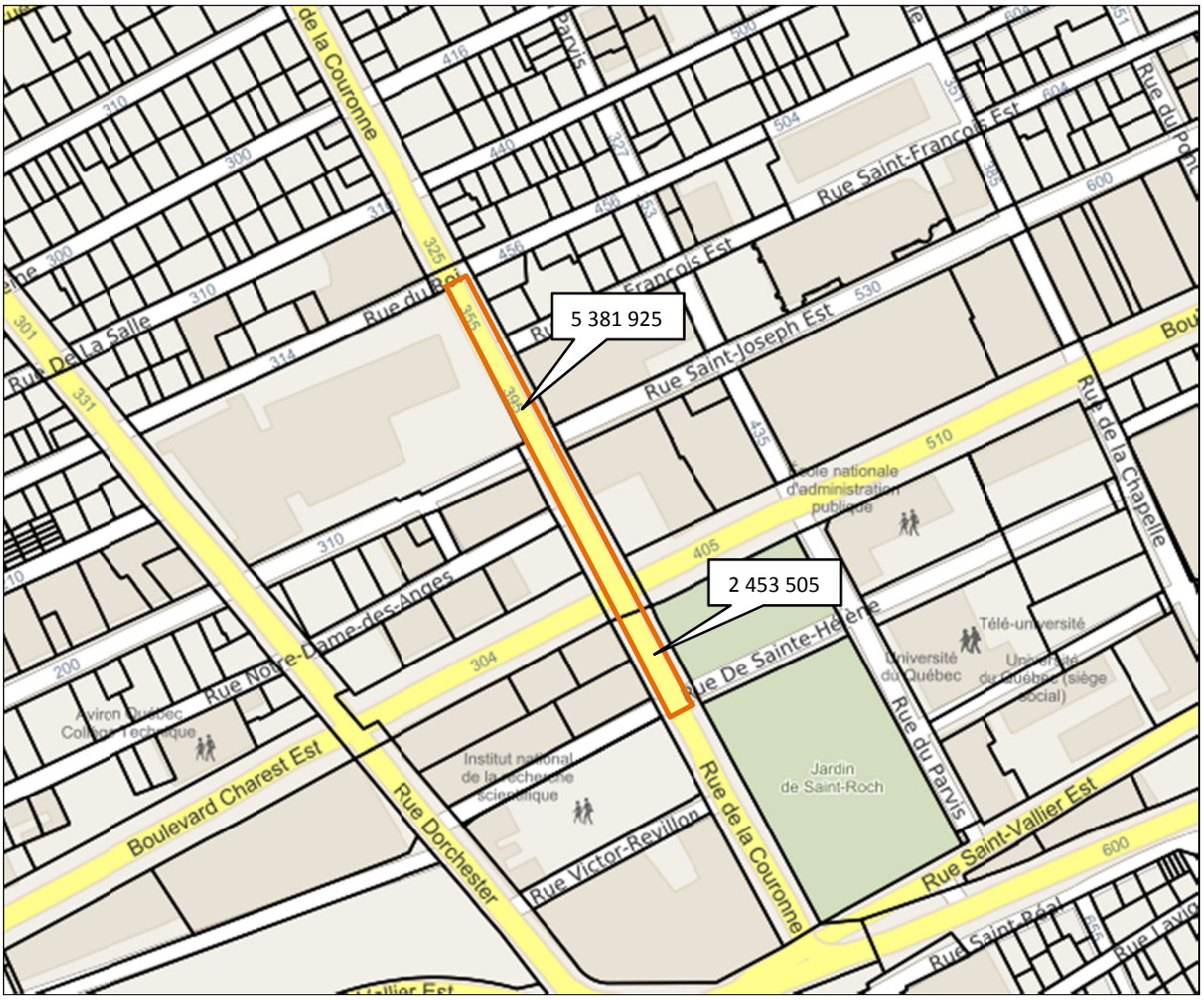

Source : Infrastructure géomatique ouverte (IGO)

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Préparé par : É. Côté, géo. stag. **Date :** Février 2019

Approuvé par : C. Daigneault, ing. Client : QUEBEC104

ANNEXE 2

DOCUMENTATION DE LA VILLE DE QUÉBEC

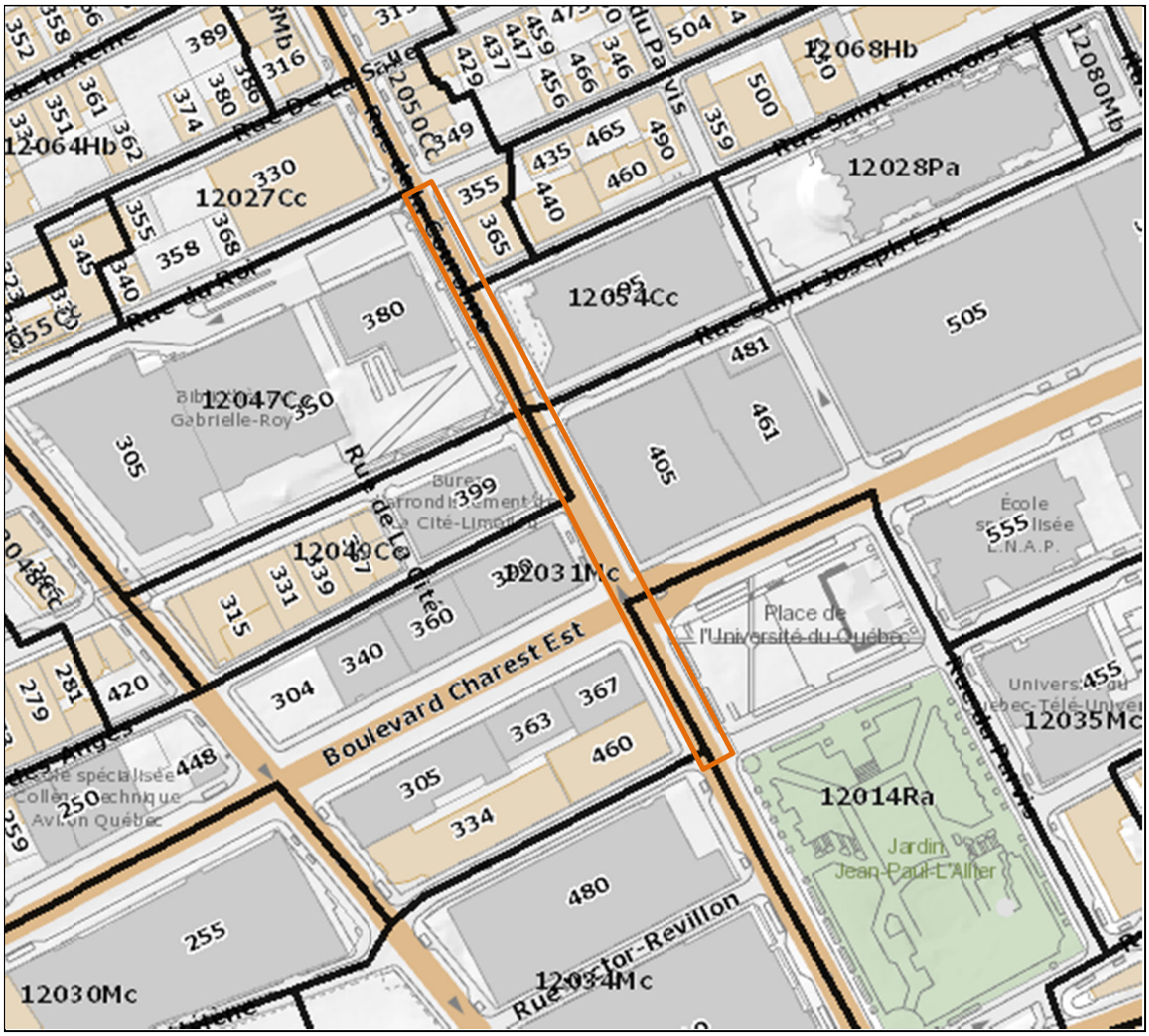

Source : Ville de Québec

EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE

Préparé par : É. Côté, géo. stag. **Date :** Février 2019

Approuvé par : C. Daigneault, ing.

Client : QUEBEC104

En vigueur le 2017-08-24 **R.C.A.1V.Q. 304** **12027Cc**

USAGES AUTORISÉS

HABITATION

		Type de bâtiment				
		Isolé	Jumelé	En rangée	Localisation	Projet d'ensemble
		Nombre de logements autorisés par bâtiment				
H1 Logement	Minimum				2,2+	
	Maximum					
		Nombre de chambres ou de logements autorisés par bâtiment			Localisation	Projet d'ensemble
H2 Habitation avec services communautaires	Minimum				2,2+	
	Maximum					

COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES	Superficie maximale de plancher par établissement	Superficie maximale de plancher par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C1 Services administratifs			R,2,3,4,5	
C2 Vente au détail et services			R,2	
C3 Lieu de rassemblement			R,2	

COMMERCE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE	Nombre maximal d'unités par établissement	Nombre maximal d'unités par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C10 Établissement hôtelier			R,2,3,4,5,6	
C11 Résidence de tourisme			R,2,3,4,5,6	

COMMERCE DE RESTAURATION ET DE DÉBIT D'ALCOOL	Superficie maximale de plancher de l'aire de consommation par établissement	Superficie maximale de plancher de l'aire de consommation par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C20 Restaurant			R,1+	
C21 Débit d'alcool			R,1+	

COMMERCE ASSOCIÉ AUX VÉHICULES AUTOMOBILES	Type	%	Localisation	
C30 Stationnement et poste de taxi				

PUBLIQUE	Superficie maximale de plancher par établissement	Superficie maximale de plancher par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
P1 Équipement culturel et patrimonial				
P3 Établissement d'éducation et de formation	5000 m²			
P5 Établissement de santé sans hébergement				

INDUSTRIE	Superficie maximale de plancher par établissement	Superficie maximale de plancher par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
I1 Industrie de haute technologie			R,2,3,4,5	
I2 Industrie artisanale			R,1	

RÉCRÉATION EXTÉRIEURE

R1 Parc

USAGES PARTICULIERS

Usage associé :	La location d'une chambre à une clientèle de passage est associée à un logement - article 178
	Un bar est associé à un usage du groupe C3 lieu de rassemblement - article 212
	Un bar est associé à un restaurant - article 221
	Un spectacle ou une présentation visuelle est associée à un restaurant ou un débit d'alcool - article 223
	Une piste de danse est associée à un restaurant ou un débit d'alcool - article 224
	Un bar sur un café-terrasse est associé à un restaurant - article 225
	Un restaurant est associé à un usage du groupe C3 lieu de rassemblement - article 210
	La vente de propane est associée un à usage du groupe C2 vente au détail et services - article 205
Usage contingenté :	La distance minimale prescrite entre deux établissements destinés à des usages du groupe C21 débit d'alcool est de 25 mètres - article 299
Usage spécifiquement autorisé :	Terminus d'autobus relatif à un service de transport visé par la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., chapitre S-30.01)
	Atelier d'artiste - article 85

BÂTIMENT PRINCIPAL

DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur minimale		Hauteur		Nombre d'étages		Pourcentage minimal de grands logements	
	mètre	%	minimale	maximale	minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +	3 ch. ou + ou 105m² ou +
DIMENSIONS GÉNÉRALES				22 m				

NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales	Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES	0 m	0 m	0 m	0 m	35 %	5 %	5 m²/log

NORMES DE DENSITÉ	Superficie maximale de plancher			Nombre de logements à l'hectare	
	Vente au détail		Administration	Minimal	Maximal
CV* 1 A a	Par établissement	Par bâtiment	Par bâtiment		
	4400 m²			65 log/ha	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Malgré la hauteur maximale prescrite, 15 % de la projection au sol d'un bâtiment principal peut atteindre 40 mètres - article 331.0.2

Malgré la hauteur maximale prescrite, 15 % de la projection au sol d'un bâtiment principal peut atteindre 36 mètres - article 331.0.2

STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES

TYPE

Urbain dense

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Le stationnement doit être situé à l'intérieur à au moins 100 % - article 585

Un mur écran doit être aménagé autour d'une aire de chargement ou de déchargement - article 686

En vigueur le 2017-08-24 **R.C.A.1V.Q. 304** **12027Cc**

GESTION DES DROITS ACQUIS
USAGE DÉROGATOIRE
Remplacement autorisé d'un usage dérogatoire - article 856
Agrandissement autorisé d'un usage autre qu'un usage du groupe H1 logement d'au plus trois logements ou un usage du groupe C21 débit d'alcool - article 875
CONSTRUCTION DÉROGATOIRE
Réparation ou reconstruction autorisée malgré l'implantation dérogatoire - article 895
Maintien autorisé de l'usage dérogatoire - article 899
ENSEIGNE
TYPE
Type 6 Commercial
AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Une clôture ajourée à au moins 80% ou une haie peut être implantée en cour avant à la limite du lot - article 518
L'installation d'un auvent ou d'un parasol est autorisée au-dessus d'un café terrasse - article 507
Protection des arbres en milieu urbain - article 702
Aucune enseigne n'est autorisée pour un service de lave-auto à l'extérieur du bâtiment dans lequel il est exercé - article 766
Localisation d'un café-terrasse - article 554

En vigueur le 2017-08-24 **R.C.A.1V.Q. 304** **12050Cc**

USAGES AUTORISÉS

HABITATION		Type de bâtiment				
		Isolé	Jumelé	En rangée	Localisation	Projet d'ensemble
		Nombre de logements autorisés par bâtiment				
H1 Logement	Minimum				2,2+	
	Maximum					
		Nombre de chambres ou de logements autorisés par bâtiment			Localisation	Projet d'ensemble
H2 Habitation avec services communautaires	Minimum				2,2+	
	Maximum					
		Nombre de chambres autorisées par bâtiment			Localisation	Projet d'ensemble
H3 Maison de chambres et de pension	Minimum				2,2+	
	Maximum					

COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES	Superficie maximale de plancher		Localisation	Projet d'ensemble
	par établissement	par bâtiment		
C1 Services administratifs		300 m²		
C2 Vente au détail et services			R,1+	
C3 Lieu de rassemblement			R,1+	
C4 Salle de jeux mécaniques ou électroniques		100 m²	R	

COMMERCE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE	Nombre maximal d'unités		Localisation	Projet d'ensemble
	par établissement	par bâtiment		
C10 Établissement hôtelier				
C11 Résidence de tourisme				
C12 Auberge de jeunesse				

COMMERCE DE RESTAURATION ET DE DÉBIT D'ALCOOL	Superficie maximale de plancher de l'aire de consommation		Localisation	Projet d'ensemble
	par établissement	par bâtiment		
C20 Restaurant			R,1+	
C21 Débit d'alcool	100 m²		R,1+	

PUBLIQUE	Superficie maximale de plancher		Localisation	Projet d'ensemble
	par établissement	par bâtiment		
P1 Équipement culturel et patrimonial				
P3 Établissement d'éducation et de formation	1000 m²			
P5 Établissement de santé sans hébergement				
P6 Établissement de santé avec hébergement				

INDUSTRIE	Superficie maximale de plancher		Localisation	Projet d'ensemble
	par établissement	par bâtiment		
I1 Industrie de haute technologie				
I2 Industrie artisanale			R,1+	

RÉCRÉATION EXTÉRIEURE

R1 Parc

USAGES PARTICULIERS

Usage associé :	La location d'une chambre à une clientèle de passage est associée à un logement - article 178
	Un bar est associé à un usage du groupe C3 lieu de rassemblement - article 212
	Un bar est associé à un restaurant - article 221
	Un spectacle ou une présentation visuelle est associée à un restaurant ou un débit d'alcool - article 223
	Une piste de danse est associée à un restaurant ou un débit d'alcool - article 224
	Un restaurant est associé à un usage du groupe C3 lieu de rassemblement - article 210
	Un bar sur un café-terrasse est associé à un restaurant - article 225
	La vente de propane est associée un à usage du groupe C2 vente au détail et services - article 205
Usage contingenté :	Le nombre maximal d'établissements destinés à un usage du groupe C21 débit d'alcool est de deux - article 299
Usage spécifiquement autorisé :	Atelier d'artiste - article 85

BÂTIMENT PRINCIPAL

DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur minimale		Hauteur		Nombre d'étages		Pourcentage minimal de grands logements	
	mètre	%	minimale	maximale	minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +	3 ch. ou + ou 105m² ou +
DIMENSIONS GÉNÉRALES				22 m				
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales		Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES						35 %	5 %	5 m²/log

NORMES DE DENSITÉ	Superficie maximale de plancher			Nombre de logements à l'hectare	
	Vente au détail		Administration	Minimal	Maximal
CV* 1 A a	Par établissement	Par bâtiment	Par bâtiment		
	4400 m²			65 log/ha	

STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES

TYPE

Urbain dense

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Le stationnement doit être situé à l'intérieur à au moins 100 % - article 585

Un mur écran doit être aménagé autour d'une aire de chargement ou de déchargement - article 686

En vigueur le 2017-08-24 **R.C.A.1V.Q. 304** **12050Cc**

GESTION DES DROITS ACQUIS
USAGE DÉROGATOIRE
Remplacement autorisé d'un usage dérogatoire - article 856
Agrandissement autorisé d'un usage autre qu'un usage du groupe H1 logement d'au plus trois logements ou un usage du groupe C21 débit d'alcool - article 875
CONSTRUCTION DÉROGATOIRE
Réparation ou reconstruction autorisée malgré l'implantation dérogatoire - article 895
Maintien autorisé de l'usage dérogatoire - article 899
ENSEIGNE
TYPE
Type 6 Commercial
AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Une clôture ajourée à au moins 80% ou une haie peut être implantée en cour avant à la limite du lot - article 518
L'installation d'un auvent ou d'un parasol est autorisée au-dessus d'un café terrasse - article 507
Protection des arbres en milieu urbain - article 702
Aucune enseigne n'est autorisée pour un service de lave-auto à l'extérieur du bâtiment dans lequel il est exercé - article 766
Localisation d'un café-terrasse - article 554

En vigueur le 2017-08-24 **R.C.A.1V.Q. 304** **12047Cc**

USAGES AUTORISÉS

HABITATION		Type de bâtiment				
		Isolé	Jumelé	En rangée	Localisation	Projet d'ensemble
		Nombre de logements autorisés par bâtiment				
H1 Logement	Minimum				2,2+	
	Maximum					

COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES	Superficie maximale de plancher			
	par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C1 Services administratifs			2,3,4	
C2 Vente au détail et services			R,1	
C3 Lieu de rassemblement			R,1	

COMMERCE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE	Nombre maximal d'unités			
	par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C10 Établissement hôtelier			R,2,3,4,5	
C11 Résidence de tourisme			R,2,3,4,5	

COMMERCE DE RESTAURATION ET DE DÉBIT D'ALCOOL	Superficie maximale de plancher de l'aire de consommation			
	par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C20 Restaurant			R,1+	
C21 Débit d'alcool			R,1+	

COMMERCE ASSOCIÉ AUX VÉHICULES AUTOMOBILES	Type	%	Localisation	
C30 Stationnement et poste de taxi				

PUBLIQUE	Superficie maximale de plancher			
	par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
P1 Équipement culturel et patrimonial				
P5 Établissement de santé sans hébergement				

INDUSTRIE	Superficie maximale de plancher			
	par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
I1 Industrie de haute technologie			2,3,4	
I2 Industrie artisanale			R,1	

RÉCRÉATION EXTÉRIEURE

R1 Parc

USAGES PARTICULIERS

Usage associé :	La location d'une chambre à une clientèle de passage est associée à un logement - article 178
	Un bar est associé à un usage du groupe C3 lieu de rassemblement - article 212
	Un bar est associé à un restaurant - article 221
	Un spectacle ou une présentation visuelle est associée à un restaurant ou un débit d'alcool - article 223
	Une piste de danse est associée à un restaurant ou un débit d'alcool - article 224
	Un bar sur un café-terrasse est associé à un restaurant - article 225
	Un restaurant est associé à un usage du groupe C3 lieu de rassemblement - article 210
	La vente de propane est associée un à usage du groupe C2 vente au détail et services - article 205
Usage contingenté :	Le nombre maximal d'établissements destinés à un usage du groupe C21 débit d'alcool dans le groupe des zones contigües 12031Mc, 12047Cc, 12049Cc et 12054Cc est de six - article 299
Usage spécifiquement autorisé :	Terminus d'autobus relatif à un service de transport visé par la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., chapitre S-30.01)
	Atelier d'artiste - article 85

BÂTIMENT PRINCIPAL

DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur minimale		Hauteur		Nombre d'étages		Pourcentage minimal de grands logements	
	mètre	%	minimale	maximale	minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +	3 ch. ou + ou 105m² ou +
DIMENSIONS GÉNÉRALES				60 m				
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales		Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES	0 m	0 m	0 m		0 m	35 %	5 %	4 m²/log

NORMES DE DENSITÉ	Superficie maximale de plancher			Nombre de logements à l'hectare	
	Vente au détail		Administration	Minimal	Maximal
CV* 1 A a	Par établissement	Par bâtiment	Par bâtiment		
	4400 m²			65 log/ha	

STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES

TYPE

Urbain dense

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Le stationnement doit être situé à l'intérieur à au moins 100 % - article 585

GESTION DES DROITS ACQUIS

USAGE DÉROGATOIRE

Remplacement autorisé d'un usage dérogatoire - article 856

Agrandissement autorisé d'un usage autre qu'un usage du groupe H1 logement d'au plus trois logements ou un usage du groupe C21 débit d'alcool - article 875

CONSTRUCTION DÉROGATOIRE

Réparation ou reconstruction autorisée malgré l'implantation dérogatoire - article 895

Maintien autorisé de l'usage dérogatoire - article 899

ENSEIGNE

TYPE

Type 6 Commercial

En vigueur le 2017-08-24 **R.C.A.1V.Q. 304** **12047Cc**

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Une clôture ajourée à au moins 80% ou une haie peut être implantée en cour avant à la limite du lot - article 518
L'installation d'un auvent ou d'un parasol est autorisée au-dessus d'un café terrasse - article 507
Protection des arbres en milieu urbain - article 702
Aucune enseigne n'est autorisée pour un service de lave-auto à l'extérieur du bâtiment dans lequel il est exercé - article 766
Localisation d'un café-terrasse - article 554
Affichage numérique - pôle technoculturel - article 815.0.1

VILLE DE QUÉBEC

RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU SUR L'URBANISME
GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

En vigueur le 2017-08-24 **R.C.A.1V.Q. 304** **12054Cc**

USAGES AUTORISÉS

HABITATION

			Type de bâtiment				
			Isolé	Jumelé	En rangée		
			Nombre de logements autorisés par bâtiment			Localisation	Projet d'ensemble
H1	Logement	Minimum				2,2+	
		Maximum					
			Nombre de chambres ou de logements autorisés par bâtiment			Localisation	Projet d'ensemble
H2	Habitation avec services communautaires	Minimum				2,2+	
		Maximum					

COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES		Superficie maximale de plancher			
		par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C1	Services administratifs			2,3,4	
C2	Vente au détail et services			R,1	
C3	Lieu de rassemblement			R,1	

COMMERCE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE		Nombre maximal d'unités			
		par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C10	Établissement hôtelier				
C11	Résidence de tourisme				

COMMERCE DE RESTAURATION ET DE DÉBIT D'ALCOOL		Superficie maximale de plancher de l'aire de consommation			
		par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C20	Restaurant				
C21	Débit d'alcool				

COMMERCE ASSOCIÉ AUX VÉHICULES AUTOMOBILES		Type	%	Localisation	
C30	Stationnement et poste de taxi				

PUBLIQUE		Superficie maximale de plancher			
		par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
P1	Équipement culturel et patrimonial				
P5	Établissement de santé sans hébergement				

INDUSTRIE		Superficie maximale de plancher			
		par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
I1	Industrie de haute technologie				
I2	Industrie artisanale			R,1+	

RÉCRÉATION EXTÉRIEURE

R1 Parc

USAGES PARTICULIERS

Usage associé :	La location d'une chambre à une clientèle de passage est associée à un logement - article 178
	Un bar est associé à un usage du groupe C3 lieu de rassemblement - article 212
	Un bar est associé à un restaurant - article 221
	Un spectacle ou une présentation visuelle est associée à un restaurant ou un débit d'alcool - article 223
	Une piste de danse est associée à un restaurant ou un débit d'alcool - article 224
	Un bar sur un café-terrasse est associé à un restaurant - article 225
	Un restaurant est associé à un usage du groupe C3 lieu de rassemblement - article 210
	La vente de propane est associée un à usage du groupe C2 vente au détail et services - article 205
Usage contingenté :	Le nombre maximal d'établissements destinés à un usage du groupe C21 débit d'alcool dans le groupe des zones contigües 12031Mc, 12047Cc, 12049Cc et 12054Cc est de six - article 299
Usage spécifiquement autorisé :	Terminus d'autobus relatif à un service de transport visé par la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., chapitre S-30.01)
	Atelier d'artiste - article 85

BÂTIMENT PRINCIPAL

DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur minimale		Hauteur		Nombre d'étages		Pourcentage minimal de grands logements	
	mètre	%	minimale	maximale	minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +	3 ch. ou + ou 105m² ou +
DIMENSIONS GÉNÉRALES				60 m				
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales		Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES	0 m	0 m	0 m		0 m	35 %	5 %	5 m²/log

NORMES DE DENSITÉ	Superficie maximale de plancher			Nombre de logements à l'hectare	
	Vente au détail		Administration	Minimal	Maximal
CV* 1 A a	Par établissement	Par bâtiment	Par bâtiment		
	4400 m²			65 log/ha	

STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES

TYPE

Urbain dense

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Le stationnement doit être situé à l'intérieur à au moins 100 % - article 585

Un mur écran doit être aménagé autour d'une aire de chargement ou de déchargement - article 686

En vigueur le 2017-08-24 **R.C.A.1V.Q. 304** **12054Cc**

GESTION DES DROITS ACQUIS
USAGE DÉROGATOIRE
Remplacement autorisé d'un usage dérogatoire - article 856
Agrandissement autorisé d'un usage autre qu'un usage du groupe H1 logement d'au plus trois logements ou un usage du groupe C21 débit d'alcool - article 875
CONSTRUCTION DÉROGATOIRE
Réparation ou reconstruction autorisée malgré l'implantation dérogatoire - article 895
Maintien autorisé de l'usage dérogatoire - article 899
ENSEIGNE
TYPE
Type 6 Commercial
AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Une clôture ajourée à au moins 80% ou une haie peut être implantée en cour avant à la limite du lot - article 518
L'installation d'un auvent ou d'un parasol est autorisée au-dessus d'un café terrasse - article 507
Protection des arbres en milieu urbain - article 702
Aucune enseigne n'est autorisée pour un service de lave-auto à l'extérieur du bâtiment dans lequel il est exercé - article 766
Localisation d'un café-terrasse - article 554
Affichage numérique - pôle technoculturel - article 815.0.1

En vigueur le 2017-08-24 **R.C.A.1V.Q. 304** **12049Cc**

USAGES AUTORISÉS

HABITATION

		Type de bâtiment				
		Isolé	Jumelé	En rangée	Localisation	Projet d'ensemble
		Nombre de logements autorisés par bâtiment				
H1 Logement	Minimum				2,2+	
	Maximum					
nombre maximal de bâtiments dans une rangée						

COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES	Superficie maximale de plancher			
	par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C1 Services administratifs				
C2 Vente au détail et services			R,1	
C3 Lieu de rassemblement				
C4 Salle de jeux mécaniques ou électroniques		100 m²	R	

COMMERCE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE	Nombre maximal d'unités			
	par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C10 Établissement hôtelier				
C11 Résidence de tourisme				
C12 Auberge de jeunesse				

COMMERCE DE RESTAURATION ET DE DÉBIT D'ALCOOL	Superficie maximale de plancher de l'aire de consommation			
	par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C20 Restaurant				
C21 Débit d'alcool			R,1+	

PUBLIQUE	Superficie maximale de plancher			
	par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
P1 Équipement culturel et patrimonial				
P3 Établissement d'éducation et de formation				
P5 Établissement de santé sans hébergement				
P6 Établissement de santé avec hébergement				

INDUSTRIE	Superficie maximale de plancher			
	par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
I1 Industrie de haute technologie				
I2 Industrie artisanale			R,1	

RÉCRÉATION EXTÉRIEURE

R1 Parc

USAGES PARTICULIERS

Usage associé :	La location d'une chambre à une clientèle de passage est associée à un logement - article 178
	Un bar est associé à un usage du groupe C3 lieu de rassemblement - article 212
	Un bar est associé à un restaurant - article 221
	Un spectacle ou une présentation visuelle est associée à un restaurant ou un débit d'alcool - article 223
	Une piste de danse est associée à un restaurant ou un débit d'alcool - article 224
	Un restaurant est associé à un usage du groupe C3 lieu de rassemblement - article 210
	Un bar sur un café-terrasse est associé à un restaurant - article 225
	La vente de propane est associée un à usage du groupe C2 vente au détail et services - article 205
Usage contingenté :	Le nombre maximal d'établissements destinés à un usage du groupe C21 débit d'alcool dans le groupe des zones contigües 12031Mc, 12047Cc, 12049Cc et 12054Cc est de six - article 299
Usage spécifiquement autorisé :	Atelier d'artiste - article 85

BÂTIMENT PRINCIPAL

DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur minimale		Hauteur		Nombre d'étages		Pourcentage minimal de grands logements	
	mètre	%	minimale	maximale	minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +	3 ch. ou + ou 105m² ou +
DIMENSIONS GÉNÉRALES				22 m				

NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales	Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES					35 %	5 %	5 m²/log

NORMES DE DENSITÉ	Superficie maximale de plancher			Nombre de logements à l'hectare	
	Vente au détail		Administration	Minimal	Maximal
CV* 1 A a	Par établissement	Par bâtiment	Par bâtiment		
	4400 m²			65 log/ha	

STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES

TYPE

Urbain dense

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Le stationnement doit être situé à l'intérieur à au moins 100 % - article 585

Un mur écran doit être aménagé autour d'une aire de chargement ou de déchargement - article 686

GESTION DES DROITS ACQUIS

USAGE DÉROGATOIRE

Remplacement autorisé d'un usage dérogatoire - article 856

Agrandissement autorisé d'un usage autre qu'un usage du groupe H1 logement d'au plus trois logements ou un usage du groupe C21 débit d'alcool - article 875

CONSTRUCTION DÉROGATOIRE

Réparation ou reconstruction autorisée malgré l'implantation dérogatoire - article 895

Maintien autorisé de l'usage dérogatoire - article 899

En vigueur le 2017-08-24 **R.C.A.1V.Q. 304** **12049Cc**

ENSEIGNE
TYPE
Type 6 Commercial
AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Une clôture ajourée à au moins 80% ou une haie peut être implantée en cour avant à la limite du lot - article 518
L'installation d'un auvent ou d'un parasol est autorisée au-dessus d'un café terrasse - article 507
Protection des arbres en milieu urbain - article 702
Localisation d'un café-terrasse - article 554
Affichage numérique - pôle technoculturel - article 815.0.1

En vigueur le 2017-08-24 **R.C.A.1V.Q. 304** **12031Mc**

USAGES AUTORISÉS

HABITATION

			Type de bâtiment				
			Isolé	Jumelé	En rangée	Localisation	Projet d'ensemble
			Nombre de logements autorisés par bâtiment				
H1	Logement	Minimum				2,2+	
		Maximum					
			Nombre de chambres ou de logements autorisés par bâtiment			Localisation	Projet d'ensemble
H2	Habitation avec services communautaires	Minimum				2,2+	
		Maximum					
			Nombre de chambres autorisées par bâtiment			Localisation	Projet d'ensemble
H3	Maison de chambres et de pension	Minimum				2,2+	
		Maximum					

COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES

		Superficie maximale de plancher			
		par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C1	Services administratifs				
C2	Vente au détail et services			R,1	
C3	Lieu de rassemblement			R,1	

COMMERCE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

		Nombre maximal d'unités			
		par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C10	Établissement hôtelier				
C11	Résidence de tourisme				
C12	Auberge de jeunesse				

COMMERCE DE RESTAURATION ET DE DÉBIT D'ALCOOL

		Superficie maximale de plancher de l'aire de consommation			
		par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C20	Restaurant			R,1+	
C21	Débit d'alcool			S,R,1+	

COMMERCE ASSOCIÉ AUX VÉHICULES AUTOMOBILES

		Type	%	Localisation	
C30	Stationnement et poste de taxi				

PUBLIQUE

		Superficie maximale de plancher			
		par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
P1	Équipement culturel et patrimonial				
P3	Établissement d'éducation et de formation				
P4	Établissement d'éducation post-secondaire				
P5	Établissement de santé sans hébergement				
P6	Établissement de santé avec hébergement				

INDUSTRIE

		Superficie maximale de plancher			
		par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
I1	Industrie de haute technologie				
I2	Industrie artisanale			R,1	

RÉCRÉATION EXTÉRIEURE

R1 Parc

USAGES PARTICULIERS

Usage associé :	La location d'une chambre à une clientèle de passage est associée à un logement - article 178
	Un bar est associé à un usage du groupe C3 lieu de rassemblement - article 212
	Un bar est associé à un restaurant - article 221
	Un spectacle ou une présentation visuelle est associée à un restaurant ou un débit d'alcool - article 223
	Une piste de danse est associée à un restaurant ou un débit d'alcool - article 224
	Un restaurant est associé à un usage du groupe C3 lieu de rassemblement - article 210
	Un bar sur un café-terrasse est associé à un restaurant - article 225
	La vente de propane est associée un à usage du groupe C2 vente au détail et services - article 205
Usage contingenté :	Le nombre maximal d'établissements destinés à un usage du groupe C21 débit d'alcool dans le groupe des zones contigües 12031Mc, 12047Cc, 12049Cc et 12054Cc est de six - article 299
Usage spécifiquement autorisé :	Atelier d'artiste - article 85

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Un usage du groupe C36 atelier de réparation est prohibé à titre d'usage associé à un usage du groupe C33 vente ou location de véhicules légers - article 230

BÂTIMENT PRINCIPAL

DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur minimale		Hauteur		Nombre d'étages		Pourcentage minimal de grands logements	
	mètre	%	minimale	maximale	minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +	3 ch. ou + ou 105m² ou +
DIMENSIONS GÉNÉRALES				33 m				
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales		Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES						35 %		3 m²/log

NORMES DE DENSITÉ	Superficie maximale de plancher			Nombre de logements à l'hectare	
	Vente au détail		Administration	Minimal	Maximal
CV* 1 A a	Par établissement	Par bâtiment	Par bâtiment		
	4400 m²			65 log/ha	

STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES

TYPE

Urbain dense

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Le stationnement doit être situé à l'intérieur à au moins 100 % - article 585

En vigueur le 2017-08-24 **R.C.A.1V.Q. 304** **12031Mc**

GESTION DES DROITS ACQUIS
USAGE DÉROGATOIRE
Remplacement autorisé d'un usage dérogatoire - article 856
Agrandissement autorisé d'un usage autre qu'un usage du groupe H1 logement d'au plus trois logements ou un usage du groupe C21 débit d'alcool - article 875
CONSTRUCTION DÉROGATOIRE
Réparation ou reconstruction autorisée malgré l'implantation dérogatoire - article 895
Maintien autorisé de l'usage dérogatoire - article 899
ENSEIGNE
TYPE
Type 6 Commercial
AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Deux bâtiments accessoires peuvent être adossés ou jumelés - article 569
Une clôture ajourée à au moins 80% ou une haie peut être implantée en cour avant à la limite du lot - article 518
L'installation d'un auvent ou d'un parasol est autorisée au-dessus d'un café terrasse - article 507
Protection des arbres en milieu urbain - article 702
Aucune enseigne n'est autorisée pour un service de lave-auto à l'extérieur du bâtiment dans lequel il est exercé - article 766
Localisation d'un café-terrasse - article 554
Affichage numérique - pôle technoculturel - article 815.0.1

En vigueur le 2017-08-24 — R.C.A.1V.Q. 304 — 12014Ra

USAGES AUTORISÉS

COMMERCE ASSOCIÉ AUX VÉHICULES AUTOMOBILES	Type	%	Localisation	
C30 Stationnement et poste de taxi	Souterrain	100		

RÉCRÉATION EXTÉRIEURE

R1 Parc

USAGES PARTICULIERS

Usage spécifiquement autorisé : Atelier d'artiste - article 85

BÂTIMENT PRINCIPAL

NORMES DE DENSITÉ	Superficie maximale de plancher			Nombre de logements à l'hectare	
	Vente au détail		Administration	Minimal	Maximal
CV* 1 A a	Par établissement	Par bâtiment	Par bâtiment		
	4400 m²			65 log/ha	

STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES

TYPE

Urbain dense

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Le pourcentage minimal du nombre de cases de stationnement aménagées sur un lot qui doivent être souterraines est de 100% - article 586

GESTION DES DROITS ACQUIS

CONSTRUCTION DÉROGATOIRE

Réparation ou reconstruction autorisée malgré l'implantation dérogatoire - article 895

Maintien autorisé de l'usage dérogatoire - article 899

ENSEIGNE

TYPE

Type 9 Public ou récréatif

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Une clôture ajourée à au moins 80% ou une haie peut être implantée en cour avant à la limite du lot - article 518

Protection des arbres en milieu urbain - article 702

Affichage numérique - pôle technoculturel - article 815.0.1

VILLE DE QUÉBEC

RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU SUR L'URBANISME
GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

En vigueur le 2017-08-24 **R.C.A.1V.Q. 304** **12034Mc**

USAGES AUTORISÉS

HABITATION

			Type de bâtiment				
			Isolé	Jumelé	En rangée		
			Nombre de logements autorisés par bâtiment			Localisation	Projet d'ensemble
H1	Logement	Minimum					
		Maximum					
	logement protégé					R+	

			Nombre de chambres ou de logements autorisés par bâtiment			Localisation	Projet d'ensemble
H2	Habitation avec services communautaires	Minimum					
		Maximum					

			Nombre de chambres autorisées par bâtiment			Localisation	Projet d'ensemble
H3	Maison de chambres et de pension	Minimum					
		Maximum					

COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES		Superficie maximale de plancher			
		par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C1	Services administratifs				
C2	Vente au détail et services			R,1	
C3	Lieu de rassemblement			R,1	

COMMERCE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE		Nombre maximal d'unités			
		par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C10	Établissement hôtelier				
C11	Résidence de tourisme				
C12	Auberge de jeunesse				

COMMERCE DE RESTAURATION ET DE DÉBIT D'ALCOOL		Superficie maximale de plancher de l'aire de consommation			
		par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C20	Restaurant			R,1	
C21	Débit d'alcool			R	

COMMERCE ASSOCIÉ AUX VÉHICULES AUTOMOBILES		Type	%	Localisation	
C30	Stationnement et poste de taxi				

PUBLIQUE		Superficie maximale de plancher			
		par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
P1	Équipement culturel et patrimonial				
P3	Établissement d'éducation et de formation				
P4	Établissement d'éducation post-secondaire				
P5	Établissement de santé sans hébergement				

INDUSTRIE		Superficie maximale de plancher			
		par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
I1	Industrie de haute technologie				
I2	Industrie artisanale			R,1	

RÉCRÉATION EXTÉRIEURE

R1 Parc

R2 Équipement récréatif extérieur de proximité

USAGES PARTICULIERS

Usage associé :	La location d'une chambre à une clientèle de passage est associée à un logement - article 178
	Un bar est associé à un usage du groupe C3 lieu de rassemblement - article 212
	Un bar est associé à un restaurant - article 221
	Un spectacle ou une présentation visuelle est associée à un restaurant ou un débit d'alcool - article 223
	Une piste de danse est associée à un restaurant ou un débit d'alcool - article 224
	Un bar sur un café-terrasse est associé à un restaurant - article 225
	Un restaurant est associé à un usage du groupe C3 lieu de rassemblement - article 210
	Un logement est associé à certains usages -article 194
	La vente de propane est associée un à usage du groupe C2 vente au détail et services - article 205
Usage contingenté :	La distance minimale prescrite entre deux établissements destinés à des usages du groupe C21 débit d'alcool est de 25 mètres - article 299
Usage spécifiquement autorisé :	Atelier d'artiste - article 85

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Un usage du groupe C36 atelier de réparation est prohibé à titre d'usage associé à un usage du groupe C33 vente ou location de véhicules légers - article 230

BÂTIMENT PRINCIPAL

DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur minimale		Hauteur		Nombre d'étages		Pourcentage minimal de grands logements	
	mètre	%	minimale	maximale	minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +	3 ch. ou + ou 105m² ou +
DIMENSIONS GÉNÉRALES				28 m				

NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales	Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES					35 %		5 m²/log

NORMES DE DENSITÉ	Superficie maximale de plancher			Nombre de logements à l'hectare	
	Vente au détail		Administration	Minimal	Maximal
CV* 1 A a	Par établissement	Par bâtiment	Par bâtiment		
	4400 m²			65 log/ha	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Calcul de la hauteur maximale d'un bâtiment sur un terrain en pente - article 340

Malgré la hauteur maximale prescrite, 50 % de la projection au sol d'un bâtiment principal peut atteindre 33 mètres - article 331.0.2

En vigueur le 2017-08-24 **R.C.A.1V.Q. 304** **12034Mc**

STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES
TYPE
Urbain dense
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Le stationnement doit être situé à l'intérieur à au moins 100 % - article 585
GESTION DES DROITS ACQUIS
USAGE DÉROGATOIRE
Remplacement autorisé d'un usage dérogatoire - article 856
Agrandissement autorisé d'un usage autre qu'un usage du groupe H1 logement d'au plus trois logements ou un usage du groupe C21 débit d'alcool - article 875
CONSTRUCTION DÉROGATOIRE
Réparation ou reconstruction autorisée malgré l'implantation dérogatoire - article 895
Maintien autorisé de l'usage dérogatoire - article 899
ENSEIGNE
TYPE
Type 6 Commercial
AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Deux bâtiments accessoires peuvent être adossés ou jumelés - article 569
Une clôture ajourée à au moins 80% ou une haie peut être implantée en cour avant à la limite du lot - article 518
L'installation d'un auvent ou d'un parasol est autorisée au-dessus d'un café terrasse - article 507
Protection des arbres en milieu urbain - article 702
Aucune enseigne n'est autorisée pour un service de lave-auto à l'extérieur du bâtiment dans lequel il est exercé - article 766
Localisation d'un café-terrasse - article 554
Affichage numérique - pôle technoculturel - article 815.0.1

ANNEXE 3

RÉSULTATS DE LA RECHERCHE DE TITRES

Index des immeubles - Section informatisée

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Québec	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Cadastre du Québec	**Droits :**	2018-12-27 11:33
Lot :	2 453 505	**Radiations :**	2018-12-06 16:00
Date d'établissement :	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre		
Plan :	Liste des plans		
Concordance :			

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
	Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 2003-02-24						
2012-07-10	À 09:00.Modification(s) : Limites (position relative). Mesures. Voir plan(s) et/ou document joint : 1001696						

Section référence - Index des immeubles - Section numérisée

Index des immeubles

Section référence : Québec - Cadastre du Québec - 2 453 505

Numéro d'inscription	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Aucune entrée n'a été effectuée dans cette section à ce jour. Voir section numérisée.			

INDEX DES IMMEUBLES

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE: **QUÉBEC**

CADASTRE DU QUÉBEC LOT N°: 2 453 505

CONCORDANCE: Ce lot remplace une partie du lot 1623228

N° DE FEUILLET CARTOGRAPHIQUE: 21614-005-2145

ZONE DE REPÉRAGE: D-2

Index aux immeubles

2003443766

PLAN PARCELLAIRE N°: P.P. 1157

DATE D'ÉTABLISSEMENT: 24 MAI 2001 à 14:00h.

SIGNATURE DE L'OFFICIER:

AVIS D'ADRESSE	NOMS DES PARTIES	NATURE DE L'ACTE	INSCRIPTION		REMARQUES	RADIATIONS
			DATE	N°		
	9089-0021 Québec inc. + al. à Ville de Québec	Servitudes ptles	2002-05-13	1789657	Fonds servant (aire surface)	

• BE-36 (95-10)

INDEX DES IMMEUBLES

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE: QUÉBEC

CADASTRE DU QUÉBEC LOT Nº. 2453505

AVIS D'ADRESSE	NOMS DES PARTIES	NATURE DE L'ACTE	INSCRIPTION		REMARQUES	RADIATIONS
			DATE	Nº		

• BE-36 (95-10)

PAGE 2

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Québec	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Cadastre du Québec	**Droits :**	2018-12-27 11:33
Lot :	5 381 925	**Radiations :**	2018-12-06 16:00
Date d'établissement :	2014-03-20 09:00 Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre		
Plan :	Liste des plans		
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 1 623 229.		

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2014-09-09	21 036 430	Hypothèque	Créancier Constituant	COMPUTERSHARE TRUST COMPANY OF CANADA / SOCIÉTÉ DE FIDUCIE COMPUTERSHARE DU CANADA 3072929 NOVA SCOTIA COMPANY 3072930 NOVA SCOTIA COMPANY	9 000 000,00 $	6 014 036	
2015-04-30	21 494 445	Hypothèque	Créancier Constituant	COMPUTERSHARE TRUST COMPANY OF CANADA HOTEL PUR QUEBEC LP	9 000 000,00 $	6 014 036	
2015-04-30	21 494 445	Cession de rang hypothécaire Égalité de rang	Cédant Cessionnaire	COMPUTERSHARE TRUST COMPANY OF CANADA COMPUTERSHARE TRUST COMPANY OF CANADA	Réf. : 21 036 430		
2015-04-30	21 494 479	Hypothèque	Créancier Constituant	DREAM ALTERNATIVES LENDING SERVICES HOLDINGS INC. HOTEL PUR QUEBEC LP	5 500 000,00 $	6 824 643	T 23 354 643
2015-04-30	21 494 511	Hypothèque	Créancier Constituant	DREAM ALTERNATIVES LENDING SERVICES HOLDINGS INC. HOTEL PUR QUEBEC LP	5 000 000,00 $	6 824 644	T 24 287 906
~~2015-05-04~~	~~21 502 729~~	~~Vente~~	~~Vendeur~~ ~~Acquéreur~~	~~3072929 NOVA SCOTIA COMPANY~~ ~~HOTEL PUR QUÉBEC LP~~	~~11 298 015,00 $~~	-	-
	Inscription 21 502 729 du 2015-05-04 raturée et modifiée le 2015-05-08 à 13:24						

2015-05-04	21 502 729	Vente	Vendeur Acquéreur	3072929 NOVA SCOTIA COMPANY HOTEL PUR QUEBEC LP	11 298 015,00 $		
	Inscription 21 502 729 du 2015-05-04 modifiée le 2015-05-08 à 13:24 (Parties)						
2015-05-08	Inscription 21 502 729 du 2015-05-04 modifiée à 13:24						
2016-11-04	22 719 087	Servitude - renonciation Partielle	1re part 2e part	Hotel Pur Québec LP Tour Place Jacques-Cartier Inc. / Place Jacques-Cartier Tower	Réf. : 1 745 860		
2016-11-04	22 719 090	Correction	1re part 2e part	3072929 Nova Scotia Company Hotel Pur Québec LP	Réf. : 21 502 729		
2017-01-06	22 834 921	Hypothèque	Créancier Constituant	COMPUTERSHARE TRUST COMPANY OF CANADA/SOCIÉTÉ DE FIDUCIE COMPUTERSHARE DU CANADA HOTEL PUR QUEBEC LP	16 000 000,00 $	6 014 036	
2017-01-06	22 834 921	Cession de rang hypothécaire	Cédant Cessionnaire	DREAM ALTERNATIVES LENDING SERVICES HOLDINGS INC. COMPUTERSHARE TRUST COMPANY OF CANADA/SOCIÉTÉ DE FIDUCIE COMPUTERSHARE DU CANADA	Réf. : 21 494 479, 21 494 511		
2017-01-06	22 834 921	Cession de rang hypothécaire	Cédant/Cessionnaire Cédant/Cessionnaire	COMPUTERSHARE TRUST COMPANY OF CANADA/SOCIÉTÉ DE FIDUCIE COMPUTERSHARE DU CANADA COMPUTERSHARE TRUST COMPANY OF CANADA/SOCIÉTÉ DE FIDUCIE COMPUTERSHARE DU CANADA	Réf. : 21 036 430 Égalité de rang		

Mention de radiation - Section informatisée

	Radiations	Mention
T	23 354 643	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 21 494 479 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	24 287 906	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 21 494 511 est supprimée.

ANNEXE 4

PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES ET IMAGES SATELLITES CONSULTÉES

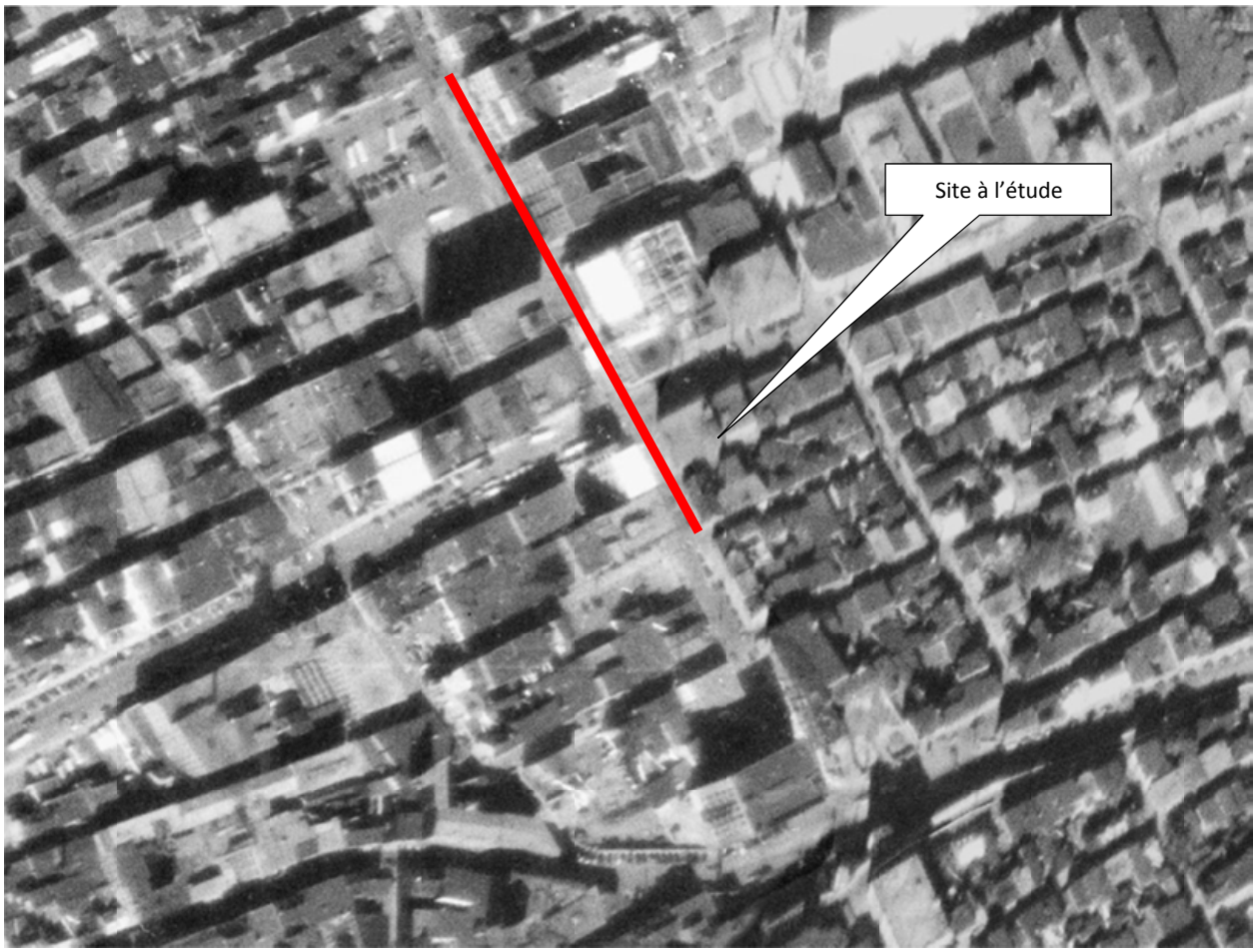

Source : Cartothèque d'ABS

EXTRAIT DE LA PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE DE 1948

Préparé par : É. Côté, géo. stag. **Date :** Février 2019

Approuvé par : C. Daigneault, ing.

Client : QUEBEC104

Source : Cartothèque d'ABS

EXTRAIT DE LA PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE DE 1965

Préparé par : É. Côté, géo. stag. **Date :** Février 2019

Approuvé par : C. Daigneault, ing.

Client : QUEBEC104

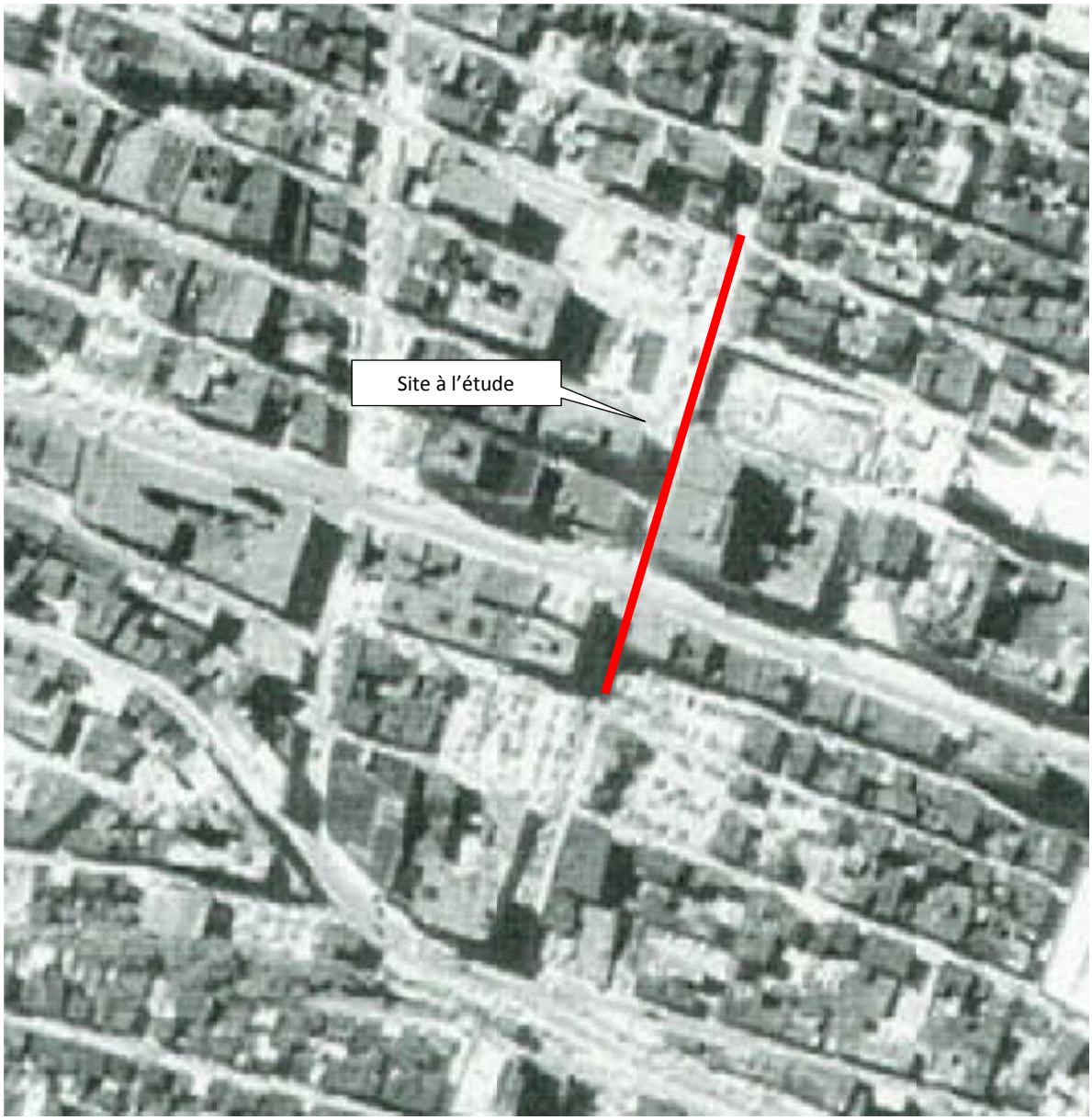

Source : Cartothèque d'ABS

EXTRAIT DE LA PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE DE 1973

Préparé par : É. Côté, géo. stag. **Date :** Février 2019

Approuvé par : C. Daigneault, ing.

Client : QUEBEC104

Source : Cartothèque d'ABS

EXTRAIT DE LA PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE DE 1985

Préparé par : É. Côté, géo. stag. **Date :** Février 2019

Approuvé par : C. Daigneault, ing.

Client : QUEBEC104

Source : Cartothèque d'ABS

EXTRAIT DE LA PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE DE 1994

Préparé par : É. Côté, géo. stag. **Date :** Février 2019

Approuvé par : C. Daigneault, ing.

Client : QUEBEC104

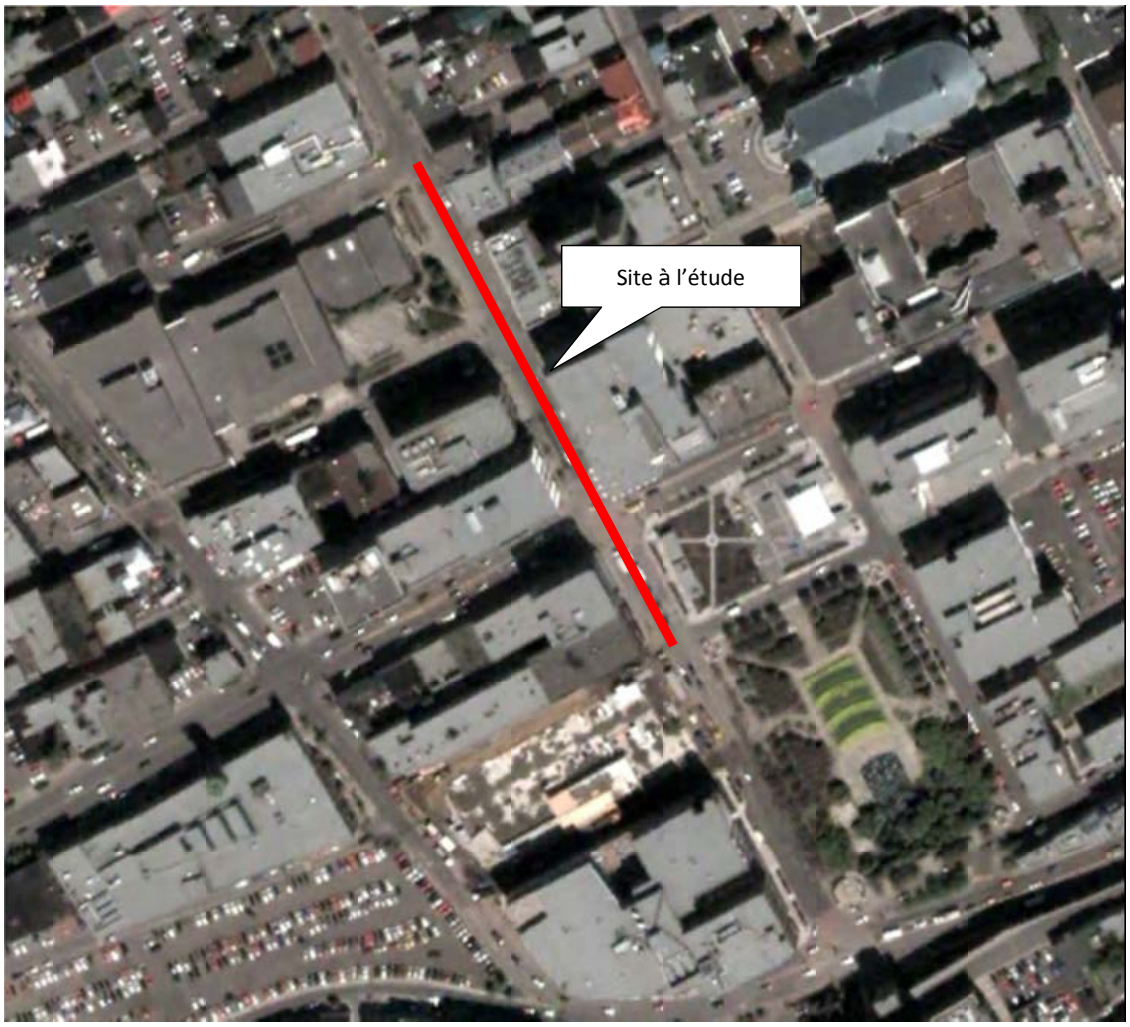

Source : Google Earth

EXTRAIT DE L'IMAGE SATELLITE DE 2003

Préparé par : É. Côté, géo. stag. **Date :** Février 2019

Approuvé par : C. Daigneault, ing.

Client : QUEBEC104

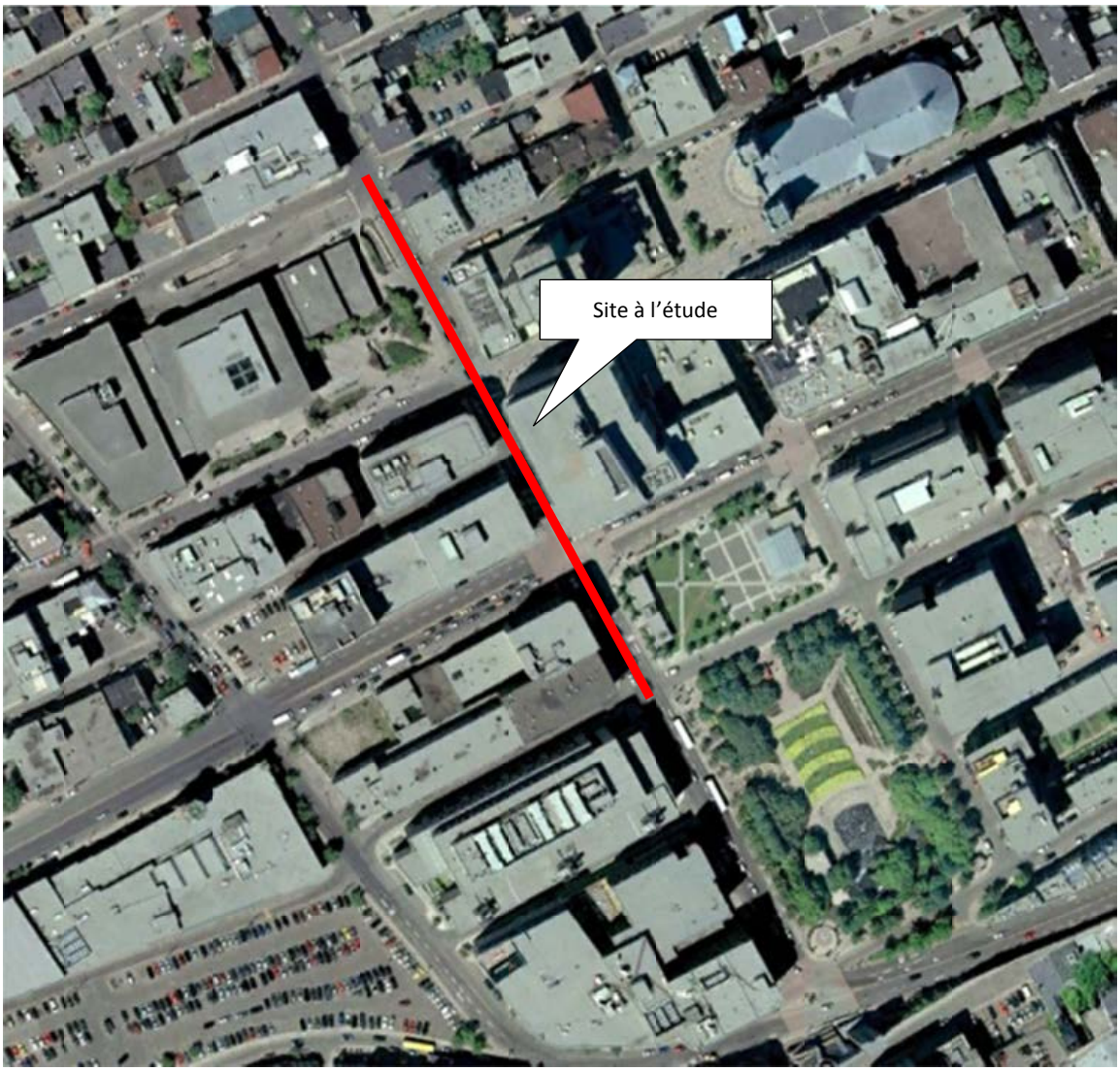

Source : Google Earth

EXTRAIT DE L'IMAGE SATELLITE DE 2007

Préparé par : É. Côté, géo. stag. **Date :** Février 2019

Approuvé par : C. Daigneault, ing.

Client : QUEBEC104

Source : Google Earth

EXTRAIT DE L'IMAGE SATELLITE DE 2009

Préparé par : É. Côté, géo. stag. **Date :** Février 2019

Approuvé par : C. Daigneault, ing.

Client : QUEBEC104

Source : Google Earth

EXTRAIT DE L'IMAGE SATELLITE DE 2010

Préparé par : É. Côté, géo. stag. **Date :** Février 2019

Approuvé par : C. Daigneault, ing.

Client : QUEBEC104

Source : Google Earth

EXTRAIT DE L'IMAGE SATELLITE DE 2012

Préparé par : É. Côté, géo. stag. **Date :** Février 2019

Approuvé par : C. Daigneault, ing.

Client : QUEBEC104

Source : Google Earth

EXTRAIT DE L'IMAGE SATELLITE DE 2013

Préparé par : É. Côté, géo. stag. **Date :** Février 2019

Approuvé par : C. Daigneault, ing. Client : QUEBEC104

Source : Google Earth

EXTRAIT DE L'IMAGE SATELLITE DE 2014

Préparé par : É. Côté, géo. stag. **Date :** Février 2019

Approuvé par : C. Daigneault, ing. Client : QUEBEC104

Source : Google Earth

EXTRAIT DE L'IMAGE SATELLITE DE 2015

Préparé par : É. Côté, géo. stag. **Date :** Février 2019

Approuvé par : C. Daigneault, ing.

Client : QUEBEC104

Source : Google Earth

EXTRAIT DE L'IMAGE SATELLITE DE 2016

Préparé par : É. Côté, géo. stag. **Date :** Février 2019

Approuvé par : C. Daigneault, ing.

Client : QUEBEC104

Source : Google Earth

EXTRAIT DE L'IMAGE SATELLITE DE 2017

Préparé par : É. Côté, géo. stag. **Date :** Février 2019

Approuvé par : C. Daigneault, ing.

Client : QUEBEC104

ANNEXE 5

DOCUMENTATION DE LA BANQ

Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

EXTRAIT DU PLAN D'ASSURANCE INCENDIE DE 1898

Préparé par : É. Côté, géo. stag. **Date :** Février 2019

Approuvé par : C. Daigneault, ing.

Client : QUEBEC104

Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

EXTRAIT DU PLAN D'ASSURANCE INCENDIE DE 1898

Préparé par : É. Côté, géo. stag. **Date :** Février 2019

Approuvé par : C. Daigneault, ing.

Client : QUEBEC104

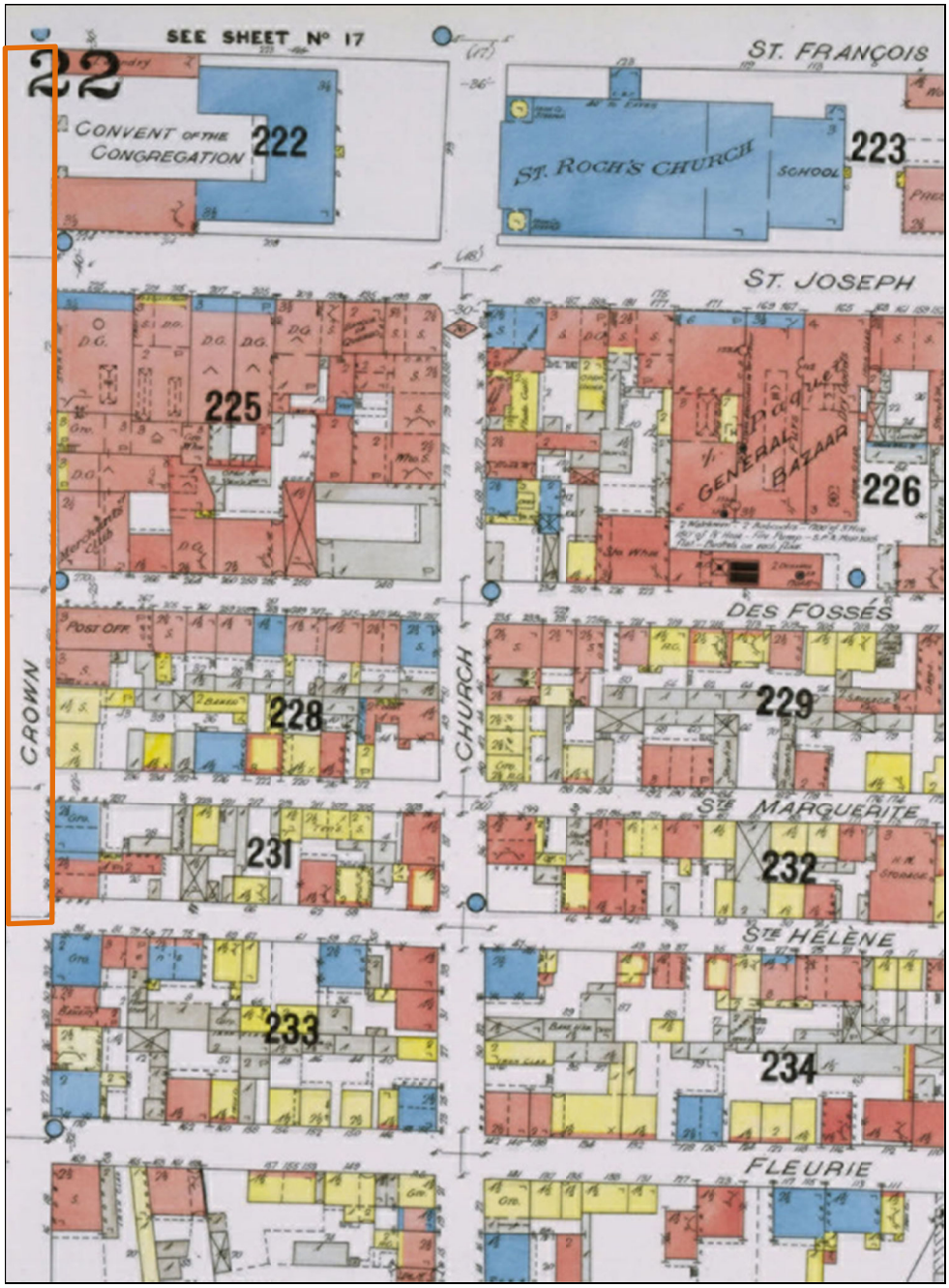

Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

EXTRAIT DU PLAN D'ASSURANCE INCENDIE DE 1898

Préparé par : É. Côté, géo. stag. **Date :** Février 2019

Approuvé par : C. Daigneault, ing. Client : QUEBEC104

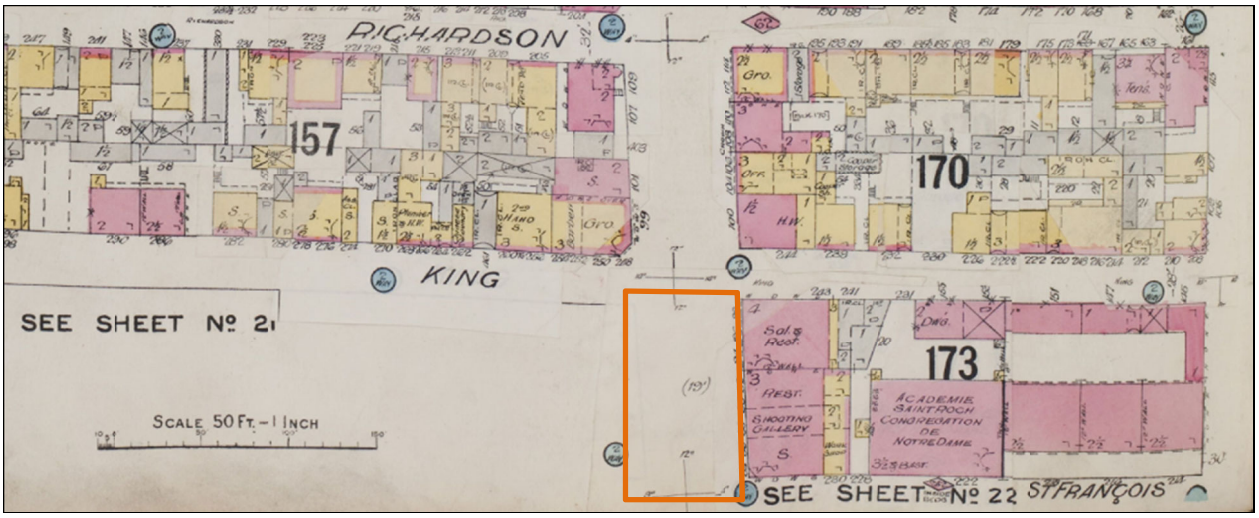

Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

EXTRAIT DU PLAN D'ASSURANCE INCENDIE DE 1910-1922

Préparé par : É. Côté, géo. stag. **Date :** Février 2019

Approuvé par : C. Daigneault, ing. Client : QUEBEC104

Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

EXTRAIT DU PLAN D'ASSURANCE INCENDIE DE 1910-1922

Préparé par : É. Côté, géo. stag. **Date :** Février 2019

Approuvé par : C. Daigneault, ing.

Client : QUEBEC104

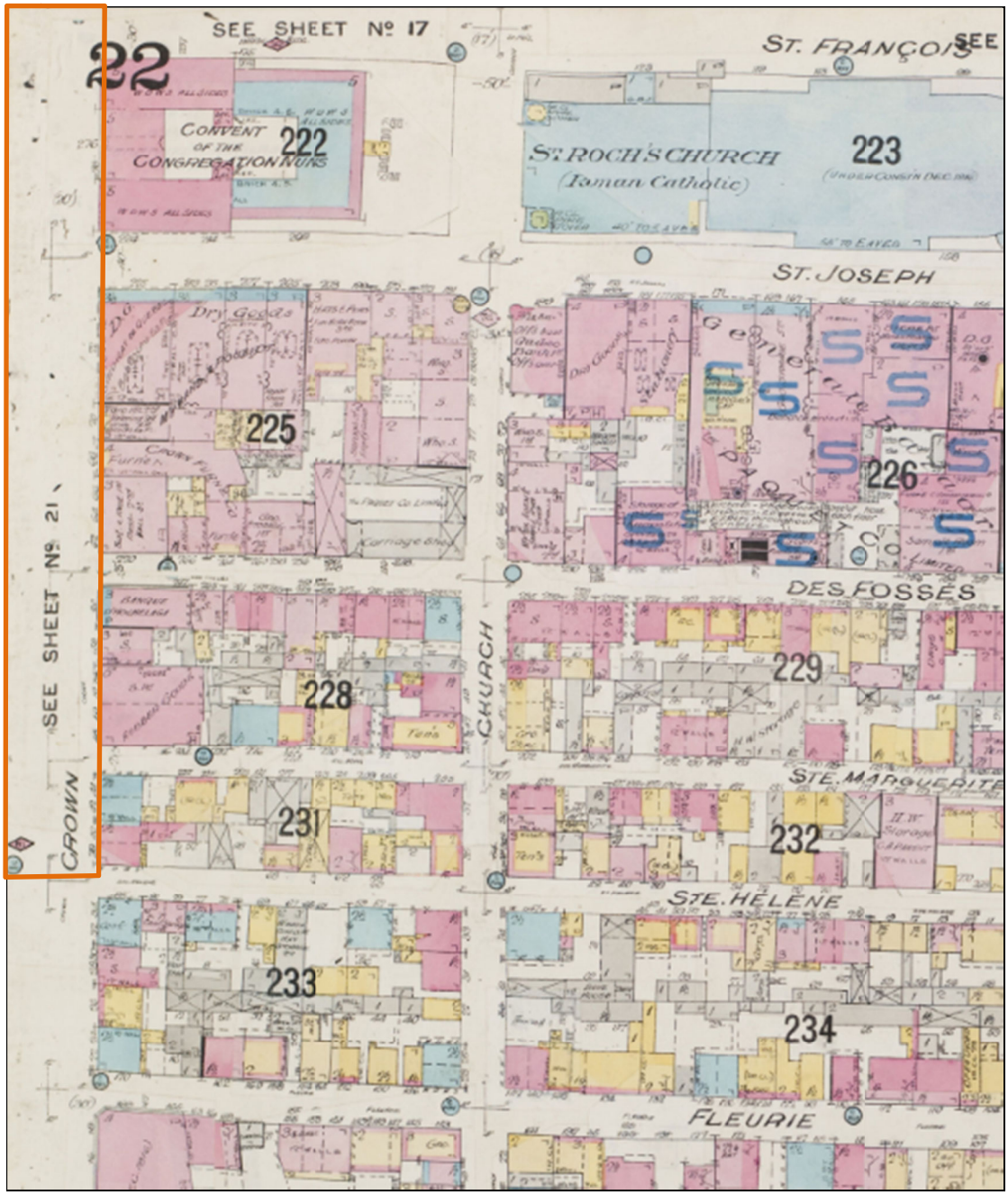

Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

EXTRAIT DU PLAN D'ASSURANCE INCENDIE DE 1910-1922

Préparé par : É. Côté, géo. stag. **Date :** Février 2019

Approuvé par : C. Daigneault, ing.

Client : QUEBEC104

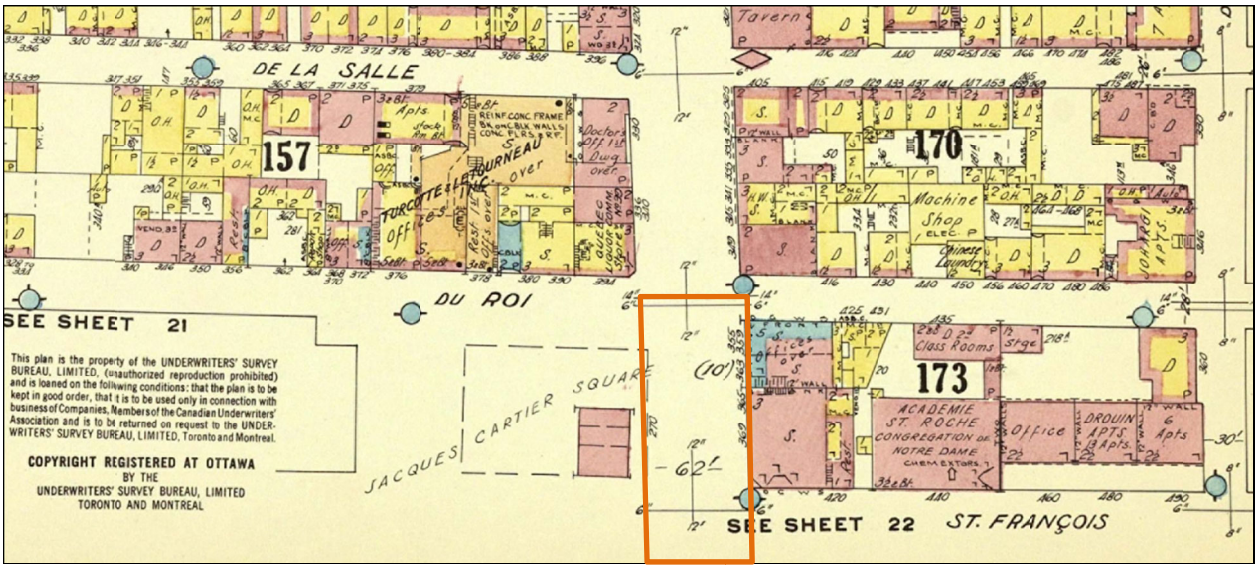

Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

EXTRAIT DU PLAN D'ASSURANCE INCENDIE DE 1957-1961

Préparé par : É. Côté, géo. stag. **Date :** Février 2019

Approuvé par : C. Daigneault, ing. Client : QUEBEC104

Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

EXTRAIT DU PLAN D'ASSURANCE INCENDIE DE 1957-1961

Préparé par : É. Côté, géo. stag. **Date :** Février 2019

Approuvé par : C. Daigneault, ing.

Client : QUEBEC104

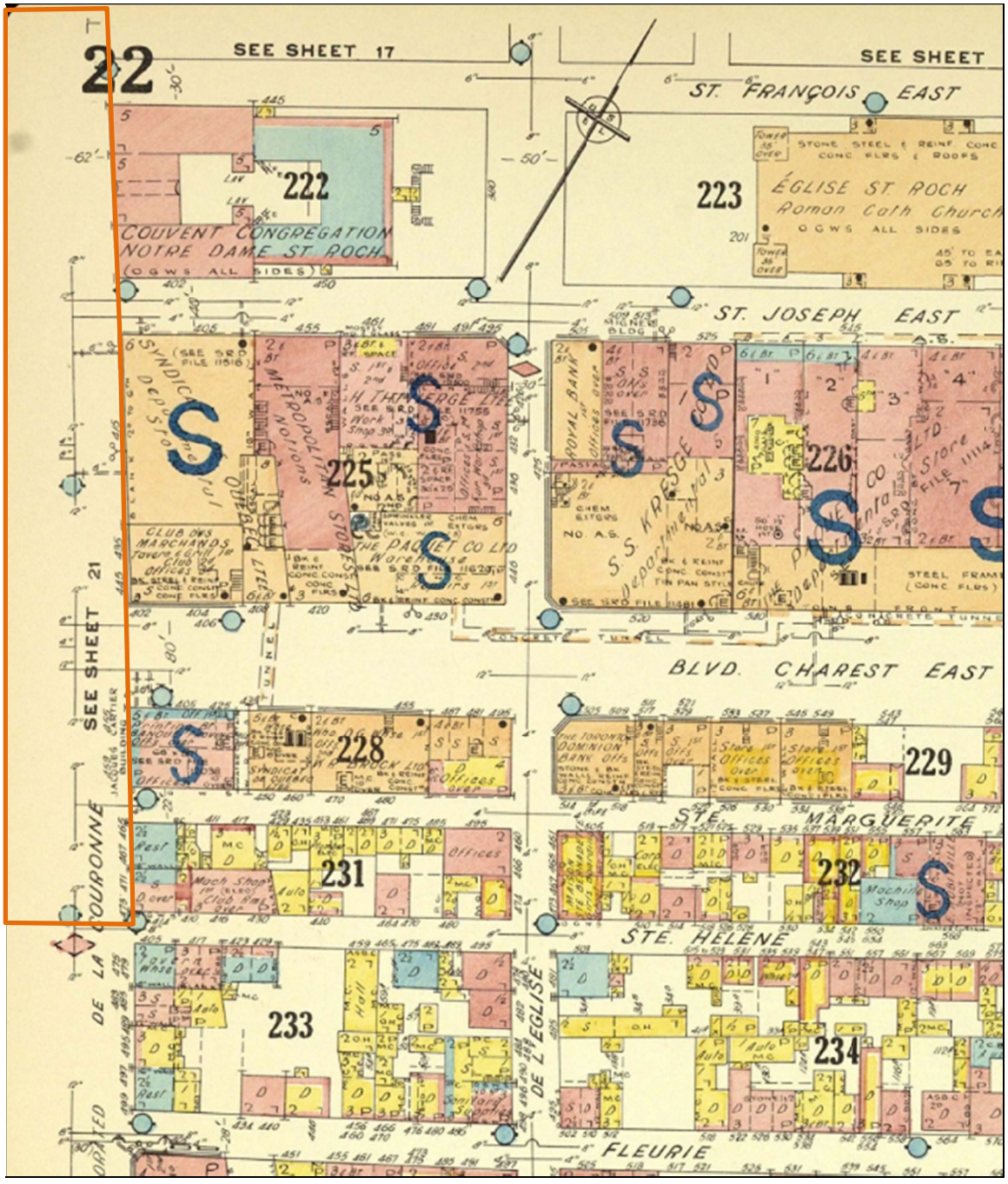

Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

EXTRAIT DU PLAN D'ASSURANCE INCENDIE DE 1957-1961

Préparé par : É. Côté, géo. stag. **Date :** Février 2019

Approuvé par : C. Daigneault, ing.

Client : QUEBEC104

ANNEXE 6

DOCUMENTATION DU MELCC

Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques
Québec

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

PAR COURRIEL
ecote@groupeabs.com

Le 27 novembre 2018

Monsieur Étienne Côté, géo. stag.
Chargé de projets
Groupe ABS
3685, boulevard Wilfrid-Hamel
Québec (Québec) J0L 2L0

V/Réf. : E7-14-1664-31

Objet : Demande d'accès aux documents concernant le tronçon routier de la rue de la Couronne, entre les rues de Sainte-Hélène et du Roi, Québec (Québec) – Lots 5 381 925 et 2 453 505

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès du 26 novembre 2018 concernant l'objet précité.

Après vérification, nous vous confirmons que le Ministère ne détient aucun document permettant de répondre à votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MV

Mathieu Verville
Répondant de l'accès aux documents
pour la Capitale-Nationale

p. j. (1)

❑ **Sainte-Marie**
200-675, route Cameron
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000, poste 226
Télécopieur : 418 386-8080

☑ **Québec**
100-1175, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844, poste 342
Télécopieur : 418 646-1214
Courriel : dr03.accesinfo@environnement.gouv.qc.ca
Internet : http://www.environnement.gouv.qc.ca

Ce papier contient des fibres recyclées après consommation.

Répertoire des terrains contaminés

Les renseignements présentés sont ceux qui ont été portés à l'attention du Ministère avant le 31 décembre 2018.

L'ensemble du répertoire compte 10800 enregistrements.
768 enregistrements répondent au critère suivant : Municipalité : Québec

Exporter au format Excel | Raffiner votre recherche | Nouvelle recherche

Nom du dossier▲▼[3] Numéro de la fiche▲▼	Adresse Latitude Longitude (Deg. Déc. NAD83)	MRC	Nature des contaminants[1]		État de la réhabilitation (R)[2] et qualité des sols résiduels après réhabilitation(Q)	Date de création ou date de mise à jour▲▼
			Eau souterraine	Sol		
(03) Capitale-Nationale						
10-20 de la Pointe-aux-Lièvres 901	10-20, rue de la Pointe-aux-Lièvres Québec 46,8212861111 -71,2382527778	Ville de Québec		Arsenic (As), Baryum (Ba), Cadmium (Cd), Cuivre (Cu), Étain (Sn), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Nickel (Ni), Plomb (Pb), Zinc (Zn)	R : Terminée en 2012 Q : <= B	2014-01-14
14-20, Marie-de-l'Incarnation 8905	 46,8130972222 -71,2525277778	Ville de Québec		Cadmium (Cd), Cuivre (Cu), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Nickel (Ni), Plomb (Pb), Zinc (Zn)	R : Non terminée	2010-10-27
1450, rue Barrin (résidence privée) 818	1450, rue Barrin Québec 46,792660218 -71,2554431084	Ville de Québec		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2007 Q : Plage A-B	2009-03-31
191-195 Chemin Sainte-Foy 8726	 46,804973 -71,229678	Ville de Québec	Hydrocarbures aromatiques monocycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Hydrocarbures aromatiques monocycliques * (pot), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Zinc (Zn)	R : Non terminée	2010-03-12
2948-7097 Québec inc. 7703	422, avenue Bélanger Québec 46,8195410629 -71,2609438021	Ville de Québec	Hydrocarbures aromatiques monocycliques*	Hydrocarbures aromatiques monocycliques * (pot), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2006 Q : <= B	2007-03-29
2963159 Canada inc. 6978	10460, boulevard l'Ormière Québec 46,842672509 -71,3645863689	Ville de Québec		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 2003 Q : Non précisée	2013-10-15
300 St-Paul S. E. C. 8434	 46,817 -71,212	Ville de Québec		Étain (Sn), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Métaux*, Plomb (Pb)	R : Terminée en 2009 Q : > B (Total)	2010-07-07
4108973 Canada inc. 6784	1, rue Guyon Québec 46,8922123086 -71,2121947194	Ville de Québec	Benzène	Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 2006 Q : <= B	2009-04-07

et Condos inc. 6838	46,8164888889 -71,2033361111	Québec		polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50		02-02
Le Square Saint-Paul 7031	170, rue Saint-Paul Québec 46,816752 -71,207134	Ville de Québec		Baryum (Ba), Cuivre (Cu), Étain (Sn), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Plomb (Pb), Zinc (Zn)	R : Terminée en 2003 Q : <= B	2006-08-31
Leclerc, Clément 9016	855, avenue De Bienville Québec 46,8003250573 -71,2389253934	Ville de Québec		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 2009 Q : Plage B-C	2012-03-21
Léo Beaumont inc. 800	10888, boulevard l'Ormière Québec 46,8445017345 -71,3671873095	Ville de Québec		Hydrocarbures aromatiques monocycliques * (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1998 Q : Plage B-C	2018-09-20
Lépine-Cloutier Ltée 6237	1500, boulevard Hamel Québec 46,8066777045 -71,275463282	Ville de Québec		Benzène (pot), Hydrocarbures aromatiques monocycliques * (pot), Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 2001 Q : <= C	2004-08-26
Les Aciers Canam 5651	660, rue Graham Bell Québec 46,7933949469 -71,2733992727	Ville de Québec	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Huiles usées*, Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2002 Q : <= C	2005-02-23
Les Appartements Port-Dauphin 8730	46,8163888889 -71,2127777778	Ville de Québec	Zinc (Zn)	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Métaux*	R : Terminée en 2011 Q : <= B	2012-04-27
Les Ateliers du Roulement à Billes 1021	473, rue Dorchester Sud Québec 46,8129 -71,2249527778	Ville de Québec		Hydrocarbures légers*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2000 Q : Plage B-C	2002-05-17
Les Chariots élévateurs du Québec inc. 728	915, avenue Godin Québec 46,819204189 -71,2767316568	Ville de Québec		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1997 Q : > C	2002-04-10
Les constructions de Saint-Laurent Ltee 1023	1135, boulevard des Chutes Québec 46,871525 -71,1740888889	Ville de Québec		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2002 Q : Plage B-C	2002-09-10
Les Développements du Vallon inc. 8319	46,83641 -71,33345	Ville de Québec		Cuivre (Cu), Métaux*, Plomb (Pb), Zinc (Zn)	R : Terminée en 2009 Q : <= A	2009-05-20
Les Développements Innovation inc. 749	Lot 522-P (rue Blaise-Pascal) Québec 46,7713416738 -71,3559881212	Ville de Québec		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Soufre total (S)	R : Terminée en 1993 Q : Plage A-B	2002-04-10
Les Développements Marina-Québec inc. 6086	152, rue Saint-Paul Québec 46,8168222222 -71,2065694444	Ville de Québec	Cuivre (Cu), Zinc (Zn)	Cuivre (Cu), Étain (Sn), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Plomb (Pb), Zinc (Zn)	R : Terminée en 2004 Q : > B (Total)	2004-12-21
Les Dominicaines Missionnaires adoratrices 7559	131, rue des Dominicaines Québec 46,8758884044 -71,1894398617	Ville de Québec		Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2001 Q : <= B	2007-01-10
Les Entreprises	2505, boulevard	Ville de		Hydrocarbures pétroliers	R : Terminée en	2017-

Moulinsart 6246	Québec 46,8165305556 -71,2040388889					
Société en commandite Sainte-Hélène 6152	 46,8120944444 -71,2259916667	Ville de Québec		Chrome total (Cr), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Métaux*, Zinc (Zn)	R : Terminée en 2002 Q : <= A	2004-06-14
Société immobilière Bruno Roussin inc. 8204	3335, boulevard de la Chaudière Québec 46,7782055556 -71,3404916667	Ville de Québec		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2007 Q : <= C	2008-08-20
Société Immobilière Colibri inc. 11067	1349, boulevard Bastien Québec 46,850503614 -71,3086142824	Ville de Québec		Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2014 Q : <= A	2017-05-10
Société immobilière de l'Université du Québec (SIUQ) 6924	575, rue De Sainte-Hélène Québec 46,8135888889 -71,2215027778	Ville de Québec		Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Métaux*	R : Terminée en 2004 Q : <= B	2006-04-19
Société immobilière des Chutes S.E.N.C. 9309	1105 à 1125, boul. des Chutes Québec 46,8711078412 -71,1749356466	Ville de Québec	Cadmium (Cd), Cuivre (Cu), Zinc (Zn)	Hydrocarbures aromatiques monocycliques * (pot), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2012 Q : <= B	2015-08-07
Société Immobilière du Québec 766	1001, avenue De Vitré Québec 46,8318026308 -71,2172063173	Ville de Québec		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 1995 Q : Plage B-C	2000-09-26
Société immobilière du Québec 7872	700, 7e Rue de l'Aéroport 46,794447556 -71,3775439343	Ville de Québec	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2003 Q : <= C	2007-08-17
Société Immobilière Gobro 1007	65, rue des Épinettes Québec 46,8342111111 -71,2451166667	Ville de Québec		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2001 Q : Plage A-B	2002-01-21
Société Immobilière GP (anciennement Camion International Élite) 10983	1300, Boulevard Charest ouest Québec 46,7993 -71,2579	Ville de Québec		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2016 Q : <= C	2016-04-28
Société immobilière Irving ltée 8974	3225, boulevard Sainte-Anne Québec 46,8490566487 -71,2079000551	Ville de Québec	Xylènes (o,m,p)	Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Non terminée	2011-01-12
Société immobilière Miradas inc. (ancienne station-service) 10222	75, boulevard René-Lévesque Ouest Québec 46,80435 -71,2261916667	Ville de Québec		Arsenic (As), Baryum (Ba), Benzo(a)anthracène, Benzo(b+j+k)fluoranthène, Chrysène, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Manganèse (Mn), Nickel (Ni)	R : Terminée en 2014 Q : <= A	2014-10-15
Société Urbim inc. 599	rue des Chênes Ouest Québec 46,8342692664 -71,2498951177	Ville de Québec		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1995 Q : Plage B-C	2002-04-11
Soludev inc. 569	370, rue des Sables Québec	Ville de Québec		Hydrocarbures aromatiques polycycliques*,	R : Terminée en 1995 Q : Plage B-C	2000-09-26

369	46,8202756803 -71,2222384608			Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Métaux*		
Somesco inc. 805	1875, rue Decary Québec 46,8032583494 -71,2820873076	Ville de Québec		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1993 Q : Plage B-C	2000-09-26
SSQ (La Cité verte) 9411	46,7975944559 -71,2507043912	Ville de Québec		Cuivre (Cu), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Zinc (Zn)	R : Terminée en 2009 Q : <= B	2011-11-22
Station de pompage d'eau potable (SIQ) 985	9530, rue de la Faune Québec 46,8898944444 -71,3057388889	Ville de Québec		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 2000 Q : <= A	2007-01-19
Station d'épuration des eaux usées - Québec (Ouest) 11084	2850, rue Einstein Québec 46,7902136322 -71,3184389805	Ville de Québec		Éthylène glycol	R : Terminée en 2015 Q : Non précisée	2016-06-01
Station EKO (Fernand Dufresne inc.) 7557	285, 18e Rue Québec 46,8315210876 -71,2352761385	Ville de Québec		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 2001 Q : <= C	2007-01-10
Station J.Y. Beaudry inc. 7779	292, rue Seigneuriale Québec 46,8782388889 -71,199875	Ville de Québec	Benzène, Éthylbenzène, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène, Xylènes (o,m,p)	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2018 Q : Plage A-B	2018-11-19
Station Jouvence Côté inc. 9454	7885, boulevard Wilfrid-Hamel Québec 46,7687194444 -71,3882027778	Ville de Québec	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non nécessaire Q : Plage B-C	2012-01-25
Station Léopold Lévesque inc. 929	1225, rue Saint-Vallier Ouest Québec 46,8060944444 -71,2614777778	Ville de Québec		Hydrocarbures aromatiques monocycliques * (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non terminée	2002-12-12
Station Service Aqueduc inc. 722	485, rue de l'Aqueduc Québec 46,8072190451 -71,237106828	Ville de Québec		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 1994 Q : Non précisée	2010-12-13
Station Service B. Bernard inc. 7607	2430, boulevard Central Québec 46,8108928804 -71,2931348861	Ville de Québec		Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 2003 Q : Plage B-C	2007-02-20
Station Shell 961	2100, avenue D'Estimauville Québec 46,84675 -71,2164638889	Ville de Québec	Benzène	Hydrocarbures légers*	R : Terminée en 2004 Q : <= A	2008-02-27
Stationnement Hôtel Royal William inc. 826	350, boulevard Charest Est Québec 46,8134703754 -71,2251040298	Ville de Québec		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 1998 Q : Plage B-C	2002-05-02
Station-service (1034, boul. Pie XI Nord, Val-Bélair) 9118	46,8556333333 -71,4145638889	Ville de Québec	Hydrocarbures aromatiques monocycliques*	Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Non terminée	2011-05-13
Station-service Eko (Chemin Saint-Louis)	2904 Chemin St-Louis Québec	Ville de Québec	Benzène, Éthylbenzène,	Benzène (pot), Éthylbenzène (pot),	R : Terminée en 2002	2008-05-23

	-71,336596504					
Terrain contaminé par un réservoir souterrain 941	905, rue des Prairies Québec 46,8152900695 -71,2156471119	Ville de Québec	Hydrocarbures aromatiques polycycliques*	Cuivre (Cu), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Plomb (Pb), Zinc (Zn)	R : Non terminée	2009-12-02
Terrain contaminé rue Laight à Sillery 935	1294, avenue Laight Québec 46,7845 -71,2471138889	Ville de Québec		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non terminée	2016-01-11
Terrain de soccer du parc Victoria 9324	46,8157 -71,23962	Ville de Québec	Fluoranthène, Zinc (Zn)	Cobalt (Co), Cuivre (Cu), Étain (Sn), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Nickel (Ni), Plomb (Pb), Sélénium (Se), Zinc (Zn)	R : Non terminée	2011-09-20
Terrain d'un garage d'automobiles 855	361, rue des Commissaires Québec 46,8148737727 -71,2292912403	Ville de Québec		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2008 Q : <= B	2010-01-28
Terrain ÉCAN 894	46,8053805556 -71,2563527778	Ville de Québec		Huiles et graisses totales*, Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Plomb (Pb), Zinc (Zn)	R : Non terminée	2004-01-29
Terrain sans historique défini 939	880, rue Père-Marquette Québec 46,7986972222 -71,2404972222	Ville de Québec		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non terminée	2009-12-02
terrain vacant 11469	46,8200636022 -71,2374943354	Ville de Québec	Chlorures (Cl-), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*	Baryum (Ba), Cadmium (Cd), Chrome total (Cr), Cuivre (Cu), Étain (Sn), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Plomb (Pb), Zinc (Zn)	R : Non terminée	2017-09-06
terrain vacant 11422	46,8202198291 -71,2379581319	Ville de Québec	Baryum (Ba), Chlorures (Cl-), Manganèse (Mn)	Baryum (Ba), Benzo(b+j+k)fluoranthène, Cadmium (Cd), Chrome total (Cr), Cuivre (Cu), Étain (Sn), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Métaux*, Molybdène (Mo), Plomb (Pb), Zinc (Zn)	R : Non terminée	2017-06-26
Terrain vacant 11856	5055, 1re Avenue Québec 46,8471083333 -71,2537166667	Ville de Québec	Cuivre (Cu)	Benzène (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Non terminée	2018-12-03
Terrain vacant (2165-1054 Québec inc.) 11201	2470, avenue Dalton Québec 46,7924 -71,2995	Ville de Québec		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non terminée	2018-09-14
Théâtre de la Bordée 6759	315, rue St-Joseph Est Québec 46,813575 -71,2259472222	Ville de Québec		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2001 Q : <= A	2005-11-16
Théâtre Périscope	939, avenue De	Ville de		Cadmium (Cd), Cuivre	R : Non terminée	2017-

ANNEXE 7

DOCUMENTATION PHOTOGRAPHIQUE

PHOTOGRAPHIE 1 :

Vue vers le nord de l'extrémité nord du site, à l'intersection des rues de la Couronne et du Roi.

PHOTOGRAPHIE 2 :

Vue vers le sud du site à l'étude à l'intersection des rues du Roi et de la Couronne.

PHOTOGRAPHIE 3 :

Vue vers le sud du site à l'étude à la hauteur de l'intersection des rues de la Couronne et Saint-Joseph Est.

PHOTOGRAPHIE 4 :

Extrémité sud du site, à l'intersection des rues de la Couronne et De Sainte-Hélène.

ANNEXE 8

SPÉCIFICATIONS DES PROBLÉMATIQUES ENVIRONNEMENTALES

Amiante

L'utilisation de ce matériau a été interdite en 1980 (*Loi sur les produits dangereux* de Santé Canada). Avant cette date, il est possible de trouver des fibres d'amiante dans les bâtiments. Il est à noter que la visite de la propriété ne comprenait pas une inspection complète (notamment à l'intérieur des murs ou intrusive) de la présence d'amiante dans les bâtiments (le cas échéant).

Radon

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle qui provient de la désintégration de l'uranium présent dans la croûte terrestre. En fonction de sa profondeur et de divers facteurs, dont la perméabilité du sol, le radon peut trouver son chemin jusqu'à la surface et s'accumuler avec le temps dans les endroits peu ventilés, comme le sous-sol d'une maison. Dans ce cas, ce gaz peut avoir des effets néfastes sur la santé humaine. Les secteurs géographiques problématiques pour la concentration en radon identifiés par les études de la Commission géologique du Canada réalisées entre 1992 et 1993 sont les suivants : Oka, Saint-André-d'Argenteuil, Mont-Saint-Hilaire et Baie-Johan-Beetz.

Biphényles polychlorés (BPC)

L'utilisation de biphényles polychlorés (BPC) comme fluide dans les équipements électriques était commune, et ce, jusqu'en 1980. À partir du 1er juillet 1980, le *Règlement sur les biphényles polychlorés* a interdit la fabrication d'équipements électriques contenant des BPC, comme les condensateurs de ballasts des néons. Le cas échéant, dans un cas de remplacement, les ballasts doivent être entreposés puis éliminés selon les lois fédérales et provinciales sur l'environnement, notamment selon le *Règlement sur le stockage des matériels contenant des BPC* (DORS/92-507). Toutefois, l'élimination des ballasts n'est pas obligatoire tant qu'ils continueront de fonctionner.

Substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) et halocarbures de remplacement

La production de SACO a commencé dans les années 1930 à des fins de réfrigération. Toutefois, leur utilisation est de moins en moins fréquente, en raison de leur contribution à la destruction de la couche d'ozone ainsi qu'à l'augmentation de l'effet de serre. Depuis 1992, le Canada a adopté un règlement pour contrôler l'importation, la fabrication, l'utilisation dans certains cas, la vente et l'exportation des SACO et a mis à jour la liste des substances toxiques de l'annexe 1 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE). Les SACO suivantes ne sont plus consommées (produites, importées, exportées) au Canada : les chlorofluorocarbures (CFC), les halons, le tétrachlorure de carbone, le 1,1,1-trichloroéthane, les hydrobromofluorocarbures (HBFC) et, depuis le 1er janvier 2005, le bromure de méthyle.

Les équipements et les produits qui pourraient contenir des SACO sont les réfrigérateurs, les congélateurs, les climatiseurs, les systèmes d'extinction d'incendie (halons), les inhalateurs doseurs, la réfrigération et climatisation (CFC et HCFC), le dégraissage aux solvants, les mousses plastiques et les pesticides (bromure de méthyle).

Mousse isolante d'urée-formaldéhyde (MIUF)

La MIUF a été introduite dans le domaine de la construction dans les années 1960 afin de combler les cavités inaccessibles des murs des bâtiments. L'utilisation de la MIUF a été interdite par le gouvernement fédéral en 1980 en raison des effets néfastes soupçonnés à long terme sur la santé humaine. Il est à noter que dans le cadre du présent mandat, aucune investigation n'a été effectuée dans les cloisons et les plafonds des bâtiments (le cas échéant).

Peinture à base de plomb

Selon le Règlement sur les revêtements (DORS/2016-193), abrogeant la version précédente (DORS/2005-109), et le *Règlement sur les produits dangereux* (revêtements liquides) adopté en 1976 en vertu de la *Loi sur les produits dangereux*, la teneur en plomb des peintures est limitée à une valeur de 90 mg/kg (0,009 p. 100 poids/poids). Avant 1976, la peinture est susceptible de contenir des teneurs en plomb jugées néfastes pour la santé humaine. Il est à noter que la peinture à base de plomb ne présente aucun risque pour la santé tant qu'elle ne s'écaille ou ne se détache pas. Il est à noter que seul un prélèvement pourrait statuer sur la présence de peintures à base de plomb.